

Crise malienne : Les contradictions du sommet extraordinaire de la Cédéao du 27 juillet 2020

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 05 AOUT 2020

660

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



CEDEAO : que fera-t-elle à l'expiration de son ultimatum ?



Mali : Quand l'Ombre du M5-RFP fait peur



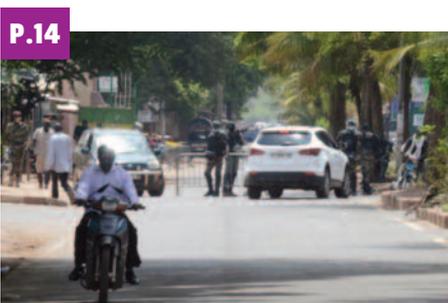
M5-RFP : et si le complot venait de Nioro ?



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE!**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	CEDEAO : que fera-t-elle à l'expiration de son ultimatum ?	P.4
Brèves	Commune I du district de Bamako : Les ordures cherchent preneurs	P.12
	Mali-Mauritanie : Au moins 7 morts dans de violents combats entre MAA et une milice proche de l'ancien ministre Zahabi	P.12
	Nord du Mali : Onze blessés dans l'incident d'atterrissage d'un avion de l'ONU (MINUSMA)	P.13
	Sikasso : Présentation des résultats de l'enquête nutritionnelle	P.13
	Ministère de l'économie et des finances : Dr Boubou Cissé passe le témoin à Abdoulaye Daffé	P.13
	Attaques contre les FAMAs : L'armée malienne prise pour cible en pleine crise politique	P.14
	Désobéissance civile au Mali : Une journée de paralysie à Bamako	P.14
Actualité	Mali : Cinq questions à Mohamed Kagnassy, expert en développement rural	P.20
	La grande cérémonie aux couleurs : Un cadre et un outil de communication interne	P.21
	Les droits de la femme : Les avancées et les obstacles ou encore les insuffisances	P.23
	Interview / Aïssata Koné, sur les droits de la femme : " Il est temps de mettre fin à la violation des droits des femmes "	P.24
Politique	Mali : Quand l'Ombre du M5-RFP fait peur	P.25
	Crise au Mali : La CSDM prône la dissolution de l'Assemblée nationale.	P.27
	Crise institutionnelle : La Constitution malienne mise à rude épreuve	P.28
	Crise malienne : Les contradictions du sommet extraordinaire de la Cédéao du 27 juillet 2020	P.29
	M5-RFP : et si le complot venait de Nioro ?	P.30
Culture & société	Dr. Ibrahim HAÏDARA, Psychologue : « On disait que la femme est le sexe faible, mais c'est tout le contraire »	P.32
International	Sénégal : Comment Babacar Touré a révolutionné la presse	P.34
	Présidentielle 2020 en Guinée Conakry : 7Les couacs de la révision exceptionnelle du fichier	P.36
Sport	Réouverture des stades : Tous dans les starting-blocks	P.37



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

CEDEAO : que fera-t-elle à l'expiration de son ultimatum ?



On se rappelle qu'à l'issue de sa Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Mali tenue par visioconférence le 27 juillet 2020, la CEDEAO avait annoncé une série de mesures et engagé « **toutes les parties (maliennes) à la mise en œuvre des mesures et décisions et ci-dessus dans un délai de dix (10) jours** ». Allant au-delà de simples exhortations, la Conférence a aussi demandé « **à la Commission d'envisager des sanctions individuelles ciblées contre tous ceux et celles qui feront manifestement obstacle au processus de normalisation de cette crise** ».

Les conclusions du sommet de la CEDEAO, censées contribuer au retour à la normale au

Mali a ainsi, au contraire radicalisé les positions dans ce pays membre. Certainement pas par défiance, si l'on s'en tient aux termes du Mémorandum remis par le M5-RFP aux Chefs d'Etat qui ont fait le déplacement à Bamako et les positions connues du Président de la République et de ses partisans.

Le goulot d'étranglement, selon de nombreux observateurs, se situe au niveau du manque de pertinence et de l'inapplicabilité des mesures adoptées par l'organisation sous – régionale. Et aussi par leur illégalité ou irrespect de la Constitution du Mali.

Quelles sont donc ces mesures et quelles sont les entraves à leur application ?

Le maintien de la trêve décrétée par le M5-RFP, souhaité par la Conférence, a facilement

été obtenue par la CEDEAO. Cette trêve s'est prolongée jusqu'à 3 jours après la fête de Tabaski célébrée au Mali le vendredi 31 juillet. Ce sont des mesures du gouvernement répondant à certaines demandes du mouvement qui aurait pu permettre d'aller au-delà du lundi. Il n'en fût malheureusement rien et la désobéissance civile a repris sous une forme inédite, non violente mais beaucoup plus efficace : la fermeture de services publics par des manifestants mobiles mais déterminés. Qui, au demeurant n'avaient reçu aucune consigne de leurs dirigeants. Il y a là le principal danger qui guette aussi bien le M5-RFP que le camp IBK à savoir l'appropriation du mouvement par des groupes incontrôlés. Comment identifier et sanctionner ces milliers de jeunes gens ? Vaste tâche pour la CEDEAO ?

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont ensuite engagé « **les partis politiques à tout mettre en œuvre afin d'obtenir la démission immédiate des 31 députés dont l'élection est contestée et pour ouvrir la voie à des élections partielles. En attendant ces élections partielles, l'Assemblée Nationale pourra fonctionner avec les 116 députés restants** ».

Mais voilà que les "31" députés concernés refusent catégoriquement de démissionner et sont soutenus dans leur refus par leurs partis ou des structures importantes de ces partis. Ils demandent leur maintien conformément à la Constitution du Mali ou la dissolution pure et simple de l'Assemblée nationale conformément à la même Constitution. Le bureau de l'Assemblée nationale est également mis en place pour une année : comment abréger son mandat en dehors de la démission de tous ses membres qui refusent eux aussi de le faire. Mais le pire ou le plus cocasse, c'est selon, le Conseil supérieur de la Magistrature, irrégulièrement consulté par le Président de la République a reconnu l'inconstitutionnalité de la demande de démission des députés, tout comme celle de revenir sur un arrêt définitivement rendu par la Cour constitutionnelle. La CEDEAO va-t-elle prendre **des sanctions individuelles ciblées contre les membres du Conseil supérieur de la Magistrature ? Belle algarade en perspective.**

Mais, il faut reconnaître que le Conseil supérieur de la Magistrature qui a pour missions de "veiller sur la gestion de la carrière des magistrats, donner son avis sur toute question





concernant l'indépendance de la magistrature, statuer comme conseil de discipline des magistrats » ne peut se muer en « organe consultatif général avec des missions de conseil juridique qui sont plutôt assignées à l'Assemblée consultative de la Cour suprême ». Mais sollicité par son président, c'est-à-dire le Président de la République, il est allé au-delà de son champ de compétence.

Nonobstant, le Président de la République s'est accommodé de leurs solutions, de meilleure facture que celles de la CEDEAO qu'il a donc, ipso facto rangé dans les placards sur ce point. Mais, demeure une difficulté de taille : que faire d'une Assemblée nationale dont l'il-légitimité, au moins partielle est unanimement reconnue ? Son maintien avec les « 31 députés mal élus » tout comme sa dissolution pure et simple s'écarteraient des solutions made in CEDEAO. IBK sera-t-il sanctionné par ses pairs. Cette fois-ci ce serait une belle rigolade en perspective !

Mais décidément notre organisation communautaire avait tout prévu « **En cas de difficulté dans la démission des députés ou la nomination des membres de la Cour Constitutionnelle par les différentes Instances, le Président de la République aura recours à l'article 50 de la Constitution** ». Mais pour cette mesure aussi, le Conseil supérieur de la Magistrature a été catégorique : les conditions de forme comme de fond pour activer cet article ne sont pas réunies. Et tout laisse croire qu'à cette date cette option, attentatoire à la démocratie, n'est plus à l'ordre du jour.

Il ne reste dès lors que très peu de choses des solutions des experts es-crise de la CEDEAO.

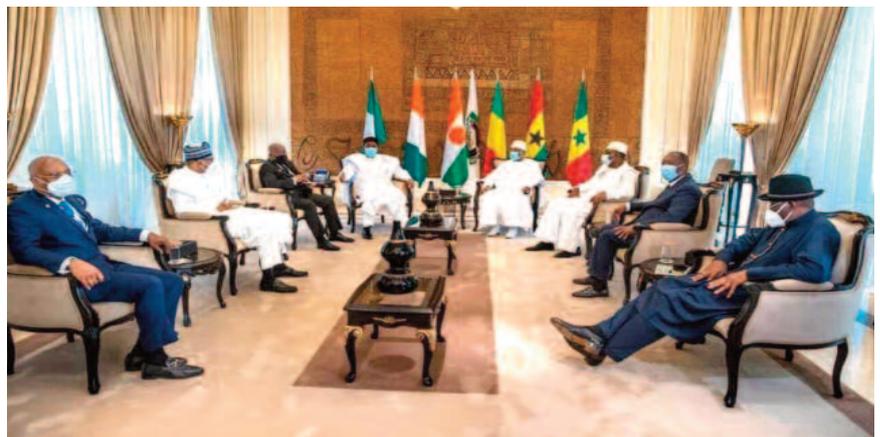
Le premier porte sur la mise en place d'un « **Gouvernement d'union nationale sous la responsabilité du Premier Ministre Boubou Cisse sera mis en place rapidement, conformément aux recommandations du Médiateur avec 50% provenant de la Coalition au pouvoir, 30% de l'opposition et 20% de la Société civile** ». Mais le M5-RFP a constamment déclaré n'en être ni demandeur ni preneur et d'ailleurs IBK, cœur de lion, a sèchement fermé les portes de cette perspective : « **On méprise la main tendue, soit, ok. Nous nous suivrons tranquillement, avec rigueur la feuille de route que nous nous sommes fixés. Nous n'avons pas attendu, souvenez-vous nos frères de la CEDEAO pour souhaiter un gouvernement d'union nationale. C'est moi qui l'ai dit. Qu'on s'en souvienne. Si on n'en veut pas, le Mali ne restera pas en panne. Vous l'avez vu avec le gouvernement restreint régalien ? Cela va se poursuivre dans les jours à venir. Par ceux-là qui voudront en être pour le bonheur du Mali, pour le salut du Mali** ».

Et il dénie la paternité de la proposition à la CEDEAO accréditant ainsi la thèse que celle-ci n'a été que son porte-voix avec son plan de sortie de crise.

Tout cela, pour ainsi dire ne semble gêner personne car le M5-RFP a toujours et catégoriquement refusé Boubou Cissé comme Premier ministre. Ces opposants lui imputent en effet la responsabilité des massacres des 10, 11 et 12 juillet et la mise à sac programmé du pays. Malgré toutes ces difficultés d'ingurgitation de ses recettes, la CEDEAO fera-t-elle chou blanc au Mali ? Elle pourra toujours mettre en exergue sa recommandation par laquelle « **Compte tenu des nombreux défis auxquels fait face le pays, certains membres du Gouvernement doivent être nommés avant la formation complète du Gouvernement d'union nationale. Il s'agit de ceux en charge de la Défense, la Justice, les Affaires Etrangères, la Sécurité intérieure et les Finances** ». Leur pair IBK, qui a une conception toute particulière de la notion de ministères de souveraineté y a ajouté l'Administration territoriale. Comme sous le coup d'un mauvais sort, ce gouvernement aussi est mal reçu par l'opinion qui y dénonce la présence de filous patentés de la République.

Alors la CEDEAO appliquera-t-elle les sanctions prévues à IBK, aux « **31 députés mal élus** », au Bureau de l'Assemblée nationale, aux autres députés qui les soutiennent, à tous les partis représentés au Parlement, aux journalistes qui critiquent et rejettent leurs solutions, aux activistes des réseaux sociaux... Le M5-RFP qui, dans cette logique sera la 1ère visée ne manquera pas de coaccusés avec lesquels deviser gaiement.

■ **Karamoko B. KETA**



Coulibaly Amadou

ARTICLE 7

Un contentieux électoral crédible relatif à l'organisation, au déroulement des élections et à la proclamation des résultats doit être institué.

ARTICLE 9

A l'issue de la proclamation définitive des résultats des élections, le parti politique et/ou le candidat battu doit céder, dans les formes et délais de la loi, le pouvoir au parti politique et/ou au candidat régulièrement élu.

ARTICLE 10

Tout détenteur du pouvoir à quelque niveau que ce soit, doit s'abstenir, de tout acharnement ou harcèlement contre le candidat ayant perdu les élections et ses partisans.



Konate Amine

Sikasso est entré aujourd'hui dans la deuxième phase de la désobéissance civile. Tous les services publics bouclés. Pacifiquement.



RADIO NEWS1

IBK a toujours menacé le peuple, mais il n'a jamais été capable de menacer lyad et kouffa.



Awa Sylla

Que l'état doit s'assumer on attend le retour de Soumaila Cissé immédiatement. C'est ça un état qui s'assume. Libérez Soumaila Cissé.



Alassane Keita

*Être optimiste nous aide à tenir bon, malgré la tempête, là où nous serions littéralement balayés. Quand nous sommes optimistes, nous arrivons à trouver cette ultime force qui nous permet de nous tenir debout.
 *Sourire ou rire ne veut pas forcément dire que nous avons la vie facile, que nous n'avons pas de problèmes, que nous avons une vie parfaite.
 *Cela peut tout simplement souligner que nous nous concentrons sur ce qu'il y a de meilleur. *Orienter notre énergie vers ce qui fonctionne est bien plus profitable que rester axé sur ce qui ne marche pas.
 *Le sourire, le rire permettent de supporter l'insupportable.
 *De plus, sourire redonne de la force et de l'énergie. Nous devrions donc sourire plus souvent...



YERI Bocoum

Yacouba Dionkoloni Coulibaly, Directeur de Radio Djiguifa 204.5FM interpellé par le 7eme arrondissement depuis le matin à la Tour d'Afrique dans l'exercice de ses fonctions. Nous exigeons sa libération dans l'immédiat.



17 min •
 #M5RFP SECTION COMMUNE 2 :
 BAMAKO, LE MARDI 4 AOÛT 2020.
 #M5RFP
 Bamako, COMMUNE 2 : DÉSObÉISSANCE CIVILE EFFECTUÉE DANS

LES DIFFÉRENTS SERVICES PUBLICS :

- 1- INPS NIARELA
 - 2- AFFAIRE ÉCONOMIQUE : QUINZAMBOUGOU
 - 3- IMPÔT : HIPPODROME
 - 4- EDM : HIPPODROME
 - 5- SOMAGEP : HIPPODROME
 - 6- MAIRIE : MISSIRA
 - 7- OPÉRATION ESCARGOT ENTRE FEU 3e Arr et la STATION TOTAL BAGADADJI.
 - 8- MAIRIE : BAGADADJI.
 - 9- MAIRIE : BOZOLA.
 - 10- EDM : QUINZAMBOUGOU.
- #VIVE_M5RFP
 #DesobeissanceCivile
 #Ibkdémissionne
 LA LUTTE CONTINUE
 Source : Mamedy Diarra



Mohamed Toure

Au lieu de nous menacer
 MNLA, KOUFA et IYAD ont pris 75%
 Du territoire.
 Moussa Nouhoum Guindo
 Un Gouvernement de consensus passe par un Premier Ministre de
 consensus. Je signe et je persiste.



SEM Yacouba Isaac ZIDA

Le peuple burkinabé après avoir récolté 5 années
 durant des problèmes là où il attendait la solution,
 doit se tourner à présent vers une autre voie, celle de
 la rupture nette.
 C'est ce chemin que lui propose la Coalition Rupture !!!



Moussa Baba Coulibaly



Et à présent c'est à Juan Carlos 1er, ancien roi
 d'Espagne de prendre le chemin de l'exil après 40
 ans de règne. Habré, Mobutu, Idi Amine, la liste est
 longue d'anciens présidents bannis. Y aurait-il une malédiction du
 pouvoir ?

Jeune Afrique



[Tribune] À trois mois de la présidentielle ivoi-
 rienne, les principaux états-majors politiques sem-
 blent davantage miser sur leurs leaders historiques,
 laissant craindre un remake des présidentielles du passé.



MALI KANU



Dialogue social
 Le Général Bamba Moussa Kéïta rencontre les syn-
 dicats de la Police nationale
 Aussitôt après sa prise de fonctions, le ministre de la sécurité et de
 la protection civile, le Général de Division Bamba Moussa Kéïta a
 rencontré les syndicats de la Police nationale. Au nombre de 11 syn-
 dicats à ce jour, les partenaires sociaux de la Police nationale ont
 pleinement adhéré à la vision du ministre dont le socle est l'intégrité,
 le professionnalisme et le respect de la diversité. A ces valeurs s'ajou-
 tent l'équité et la justice dans le traitement des hommes et de la
 gestion de leur carrière. Toutefois, le ministre Kéïta a rappelé la né-
 cessité pour les leaders syndicaux de revendiquer dans le respect
 des valeurs de la République, de la hiérarchie et dans la plus grande
 courtoisie. C'est à ce prix que le rôle des responsables syndicaux

aura tout son sens, car plutôt qu'un privilège, les fonctions de syndicalistes sous-tendent un sacrifice et un don de soi évidents. Tout en les rassurant de sa volonté de coopérer pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des policiers, le Général Bamba Moussa a invité les différents syndicats au respect des normes. "Nous sommes ensemble pour réussir" a conclu le ministre Bamba Moussa Kéïta.



JUS.CD



L'APPEL

L'appel est une voie de recours ordinaire mais de reformation par laquelle une partie porte le procès devant une juridiction immédiatement supérieure en vue d'un nouvel examen du procès.

En principe, tout jugement pénal rendu au premier degré est susceptible d'appel que ce soit un jugement contradictoire ou jugement par défaut.

L'appel peut être formulée par les parties suivantes :

* Le ministère public, il ne forme son appel que dans la mesure où il n'est pas satisfait de la suite réservée à l'action publique ou pour s'assurer du respect de l'intérêt de la loi. Son appel permet au juge d'appel d'examiner à nouveau tous les aspects du premier jugement (l'action publique et l'action civile)

* Le prévenu, il interjette appel pour contester la décision du premier juge sur l'action publique et/ou action civile, mais il peut aussi le faire pour contester la décision du juge quant aux frais et droits proportionnels. Lorsque le prévenu seul interjette appel, il est interdit au juge d'aggraver sa situation.

* La partie civile, elle formule l'appel en vue du réexamen de l'action civile

* La partie civilement responsable, elle formule son appel pour contester son état mais aussi la condamnation aux dommages intérêts du prévenu.

Après la formulation de l'appel, elle produit des effets suivant :

* L'effet suspensif, la déclaration d'appel à pour effet de sursoir à l'exécution du jugement jusqu'à l'expiration du délai légal et en cas d'appel jusqu'à la décision sur ce recours

* L'effet dévolutif, l'appel limite l'action du juge d'appel dans le sens demandé par l'appelant dans son acte. La mesure de la dévolution

dépend de la mesure d'appel : tantum devolutum quantum appellatum

* L'effet évocatif, la juridiction d'appel qui réformule la décision entreprise pour un motif autre que la saisine irrégulière ou l'incompétence du premier juge, connaît du fond de l'affaire.



Amadou Sanogo



Le consulat du Mali au Bénin a comme administration un chambre et salon. Et le consul nommé a été arrêté pour faux, et l'usage du faux. Sûrement le pêcheur pêché. L'Etat doit s'assumer.

Kassim Traoré



J-EPM

Jeunesse de l'Alliance Ensemble Pour le Mali (J-EPM)

Déclaration de Soutien de la J-EPM à l'Honorable Moussa TIMBINE Président de l'Assemblée Nationale et à l'ensemble des députés concernés par les décisions prises par la CEDEAO.

La Jeunesse de l'Alliance Ensemble Pour le Mali (J-EPM) a suivi avec un intérêt particulier le sommet extraordinaire de la CEDEAO de ce lundi 27 juillet 2020 au cours de laquelle il a été demandé instamment à ce que des mesures soient prises relatives aux questions institutionnelles plus précisément la démission immédiate des 31 députés dont l'élection est contestée y compris le Président du parlement.

La Jeunesse de l'Alliance Ensemble Pour le Mali (J-EPM) a été surprise de constater que dans la même proposition que ces démissions ouvriront la voie à des élections partielles qui feront sans nuls doutes l'objet à des nouvelles contestations.

Il s'agit de donner une occasion sans précédent de réaliser qu'un changement de résultat est possible après un arrêt rendu par la cour constitutionnelle, ce qui va ouvrir la porte à toutes sortes de violence post-électorale.

La Jeunesse de l'Alliance Ensemble Pour le Mali (J-EPM) rappelle à la CEDEAO que dans leur souci de respecter l'Etat de droit tout en confortant la constitution malienne dans la résolution de cette crise, ne doit nullement vouloir forcer la démission des députés élus suite

à un arrêt rendu par la cour constitutionnelle.

La CEDEAO qui se veut être résolument engagé à faire respecter la constitution se trouve malheureusement sur cette proposition en violation flagrante de la même constitution de vouloir forcer la démission volontaire de certains députés démocratiquement élus par le peuple malien suite à l'arrêt de la cour de la constitutionnelle.

La Jeunesse de l'Alliance Ensemble Pour le Mali (J-EPM) invite la CEDEAO de s'inscrire dans la dynamique de tel sorte que les maliens aient foi de leurs institutions.

C'est pourquoi, nous jeunesse de la majorité présidentielle à l'unanimité sommes tous parvenus à la conclusion que l'Honorable Moussa TIMBINE est et demeure le Président de l'Assemblée Nationale du Mali.

La Jeunesse de l'Alliance Ensemble Pour le Mali (J-EPM) apporte tout son soutien à l'honorable Moussa TIMBINE et aux autres députés concernés par ladite proposition.

En conséquence, nous la jeunesse de la majorité présidentielle, soucieux du devenir du pays, appelons la CEDEAO de reconsidérer sa proposition en vue de s'inscrire dans le strict respect de la constitution malienne.

Le Débat Malien



LE CHANGEMENT DE CAMP DE RASTA EST SURPRENANT

Comment expliquer le changement de camp de Ras Bath? Nous ne comprenons pas pourquoi Rasta soutient aujourd'hui karim Keïta, que s'est-il vraiment passé? Comment expliquer qu'il soit rentré en conflit ouvert avec ses "soutiens" en France? La base du CDR ne risque-t-elle pas de lâcher le Rasta?



Fansé Coulibaly

Vigilance et connaître son Droit et son Devoir
A retenir :

- 1- le prix de la carte d'identité nationale est de 1 700 FCFA, y compris le prix d'un timbre de 500 FCFA et un autre de 200 FCFA ;
- 2- le certificat de résidence est gratuit, le citoyen ne doit rien payer;
- 3- la carte NINA et la carte consulaire sont aussi valables que la

carte d'identité nationale ;

4- en cas d'accident de la circulation routière, il n'y a aucun frais à payer pour que la police fasse le constat ;

5- pour l'acquisition du récépissé d'association, le citoyen ne doit rien payer à la Direction régionale de la Police ou au commissariat qui doit s'occuper de l'enquête de moralité ;

6- en cas de violence, le citoyen ne doit rien payer à la police, c'est-à-dire au commissariat afin que celui-ci intervienne. En termes claires, le citoyen ne doit pas payer le fameux frais de carburant ;

7- le policier n'a pas le droit de contrôler la validité de la vignette sans la présence d'un agent de la mairie ;

8- après chaque infraction, le citoyen doit exiger la quittance avant de payer la contravention ;

9- au cas où le citoyen voyage sans pièce d'identité nationale, il doit tout simplement payer 1 000 FCFA par 24h contre une quittance ;

10 - le certificat de perte est gratuit

11 - etc.

Au cas où un policier se comporte contrairement à ce qui en haut, le citoyen doit aussitôt dénoncer cela à la hiérarchie la plus proche.

Aussi, le citoyen peut appeler un de ces numéros verts suivants : 80001115 // 80318011



Tièoulé Djigui Sidibe

Maximum de partages

Elle s'appelle Coumba n'diaye fille de Ibrahima et de Awa n'diaye , elle a quitté koutiala pour venir fêter la Tabaski à Bamako , c'est ainsi qu'en se promenant dans la ville de Bamako elle s'est perdue. Elle se trouve actuellement dans une



famille, pour toutes connaissance vous pouvez appeler le numéro suivant :76015028.

Source: J'aime mon pays le MALI



Moussa Nouhoum Guindo

Le président profite du jour de pardon pour insulter et menacer les Maliens .il n'a rien compris walaye.



Fahad Ag Almahmoud



Kalifa Dienta



6 stocuSfuumasputoobnnlnrhseog S201ored8 •

Devant la léthargie profonde dans laquelle sont plongées la quasi totalité des institutions du pays.

Le commando de démolisseurs qui s'est emparé du pouvoir, suite à un hold-up électoral sans précédent, ne cesse de faire montre de son incapacité à apporter des solutions idoines aux multiples problèmes qu'ils ont contribué d'ailleurs à exacerber et à accentuer les effets néfastes sur le quotidien des paisibles populations.

Face aux vicissitudes d'un parcours chaotique, les maliens resteront ils encore longtemps spectateurs du délitement du tissu socio-économique, de la république, en proie depuis belle lurette à la prédation d'une minorité clanique avec ces démembrements tentaculaires qui ont assailli la totalité de l'appareil d'état, dans une indifférence totale des honnêtes plébéiens, qui d'ailleurs ne s'en offusquent que peu, eu égard à la gravité de cette situation, rien n'est moins sûr, cependant des voix s'élèvent, au dedans et au dehors, tantôt pour tirer sur la sonnette d'alarme, tantôt pour remonter les bretelles à un pouvoir ayant joui des largesses et d'une passivité presque complice de la communauté internationale, mais aussi de la permissivité et de l'immaturité démocratique d'un peuple qui n'a que trop attendu et n'a dorénavant nullement l'intention de laisser hypothéquer son avenir dans ce festival de brigants, qui n'a que trop duré.

C'est une lapalissade de dire aujourd'hui que le pays est mal en point et que le peuple se meurt, croulant sous le poids de plus en plus insupportable des difficultés du quotidien.

Alors, les langues se délient, fussent ils au sein même de cette majorité hétéroclite qui laisse transparaître les prémices d'une dislocation certaine, Faut-il attendre dans l'indifférence le couperet de la banqueroute qui se profile à l'horizon, certainement pas, si l'on admet que le pays est un bien commun à tous ses citoyens, soient-ils des villes, des villages, des hameaux et de la diaspora.

Les diasporas maliennes de France et des Etat-unis viennent d'interrompre l'ultime baroud d'honneur d'un chef désemparé et perdu dans ses errements, sans boussole ni cap, qui après un défilé militaire en grande pompe pour célébrer une souveraineté qui n'en est pas une, et qui n'avait de commune mesure qu'avec la grandiloquence d'un chef en quête d'une légitimité et d'un prestige indicible, qui lui furent inaccessibles par la voie des urnes où tout autre principe sacro-saint de la démocratie qui a été malmenée sans scrupule aucun, toutes choses ayant provoqué des grincements de dents de la majorité de ses concitoyens mais aussi de certains de nos généreux tuteurs qui ont finalement opté pour la voie de l'apaisement en espérant que leur protégé aura le triomphe modeste, qu'il leurs fera économie de ses rhétoriques guerrières à l'endroit de ses adversaires politiques et qu'il s'attellera aussitôt investi à la réconciliation et au rassemblement pour le seul bénéfice du pays, ils ne tarderont pas à déchanter, mais le vin est tiré, il faut le boire, néanmoins les concours des uns et des autres s'éloignent à vu d'œil à travers des actes qui paraissent anodins de prime abord, à l'instar du riffifi qu'on a pu observer à la tête du G5 Sahel, une organisation qui bat de l'aile et souff-

fre cruellement de querelles intestines de leadership, et pourtant sa vocation première était bien de remplacer les forces occidentales engagées dans le combat contre le terrorisme dans le Sahel, dont le plus gros est dans notre pays, qui de part ses multiples faiblesses est devenu l'épicentre de cette épineuse question. En voulant redorer son blason et laver ainsi l'affront des contestations populaires qui succédèrent au scrutin présidentiel, en s'offrant une virginité auprès de la communauté internationale à travers La Tribune des nations unies, il se fait accompagner par une délégation pléthorique qui n'avait rien de consistant dans sa besace pour la circonstance, générant futillement une nième saignée financière qui est loin d'être indolore pour le contribuable, devant le foisonnement des priorités qui sont jetées aux calendes grecques, faute de moyens, nous dit-on à chaque fois.

Mais hélas la montagne a accouché d'une souris.

Un responsable hué et conspué, honnis au bord de l'ignominie, poussé dans ses derniers retranchements par les citoyens de son pays, envahis par tant de colère et de frustration, seulement au bout de 3 mois d'un mandat qui est sensé durer 5 ans, cela doit susciter énormément d'inquiétudes.

La recrudescence des attaques djihadistes, un front social en ébullition, une rentrée scolaire catastrophique, l'envahissement de nos rues par des immondices, sont autant d'indicateurs de l'état déliquéscent d'un pays exsangue, témoignant à hauteur de souhait de la posture velléitaire et désinvolté d'un pouvoir aux abois, pris dans une spirale d'adynamie, jouant la montre et brillant par l'incompétence notoire de la plus part de ses ministres mus par une appétence gargantuesque vis à vis des maigres deniers publics et des agendas personnels.

Un ministre de l'économie qui veut faire de l'austérité budgétaire son cheval de bataille, brillant par son incapacité à donner une quelconque impulsion macro-économique au pays, tandis que les conditions sont plus que favorables pour une mobilisation accrue des financements en faveur d'un pays dont la communauté internationale s'est de fait placée au chevet au lendemain de la crise multidimensionnelle qui le secoua, mais rien n'y fait, l'état veut se refaire une santé sur les entreprises qui croulent sous d'innombrables difficultés conjoncturelles, tuant chaque jour un peu plus tout espoir d'une relance économique, en annihilant toute attractivité des investissements, qu'ils soient nationaux où étrangers.

Le Président se veut désormais le chantre de la jeunesse, s'agit-il encore de sa jeunesse, qui n'est nullement représentative de la jeunesse du pays, où alors s'agit-il tout simplement d'un leurre, pour ouvrir les sillons d'une succession dynastique à la tête du pays, mais mieux vaut ne pas s'y essayer, car la pilule va être difficile à faire avaler par une jeunesse qui se voit progressivement gagner par un sursaut salvateur dont rien n'interrompra la marche.

Les plus pessimistes diront que le pays et son peuple ne changeront jamais, c'était sans compter sur ces quelques leaders jeunes qui débarquent presque par effraction dans l'arène politique dans la dynamique d'instiguer un changement irréversible du fait de leur affranchissement du système de prédation existant qui vit le jour

aux premières heures de la dictature militaire sous laquelle le pays connaîtra ses heures les plus sombres dont on on s'épargnera la litanie des conséquences incalculables, mais ce grand corps malade qu'est ce système à bout de souffle a amorcé déjà son processus de décadence dont la finalisation n'attend qu'une solidarité au sein de la jeunesse consciente dont les balbutiements ne souffrent de l'ombre d'un doute, malgré les agissements liberticides d'un pouvoir qui tente d'étouffer dans l'œuf toute carrière fulgurante susceptible de jeter un pavé dans la marre en mettant en évidence son inaptitude à relever les défis auxquels il se trouve confronter.

En bonne intelligence, cette jeunesse fera sienne les méthodes peu orthodoxes pour favoriser son arrivée aux affaires, pour ensuite poser les jalons d'un changement mûrement réfléchi, accrédité ensuite par le peuple qui y trouverait une alternative crédible en voyant son quotidien positivement impacté par des méthodes innovantes qui allieraient sagement, valeurs démocratiques occidentales et une revalorisation intelligente des atouts endogènes.

MINUSMA



Pour appuyer les Forces de défense et de sécurité du #Mali

dans leur mission de sécurisation des personnes et de leurs biens, le secteur Ouest de la Force de la MINUSMA y a mené une vaste opération d'appui à la protection des civils dénommée #WINNER3.



Djamila Ferdjani



La Corruption peut travestir la Justice de son rôle magistral de Bouclier pour les innocents au rôle misérable de Parapluie pour les criminels.

Commune I du district de Bamako : Les ordures cherchent preneurs



Les ordures de la Commune I du district de Bamako cherchent preneurs depuis la fermeture du dépôt d'ordure de Doumanzana suite aux plaintes et à la riposte des riverains. Les ordures des habitants des 9 quartiers de la commune I (Banconi, Korofina Nord, Korofina Sud Fadjiguila, Djélibougou, Boulkassoumbougou, Djoumanzana, Nafadji et Sotuba) jonchent le sol et contribuent nuisiblement à la dégradation de l'environnement avec son lot d'odeurs nauséabondes. Si certains incinèrent leurs ordures, d'autres profitent de la saison pluvieuse pour jeter les leurs dans les lits des marigots. Ces actes contribuent à polluer davantage la Commune I et le district de Bamako.

En 2018, le célèbre magazine Forbes a consacré une parution sur les capitales les plus sales du monde et dans ce classement, Bamako venait à la 16ème position derrière Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso et devant Pointe Noire. Quelques années plus tard le constat est encore amer et dégoûtant car la capitale malienne revêt toujours sa carapace de ville sale et la Commune I du district de Bamako ne fait pas honneur. Si la Commune I n'est pas la commune la plus sale de Bamako, elle fait quand même partie des communes où l'insalubrité est la première chose qui saute à l'œil de ses visiteurs. Rares sont les familles qui n'ont pas de poubelles pleines d'ordures. Cependant, elles ne trouvent pas preneurs et elles seront obligées incinérer leurs ordures. Dans cette commune, il n'existe plus de dépôt de transit ni de dépôt final, les habitants sont laissés pour compte avec leurs ordures. Les autorités communales semblent plus préoccupées par d'autres problèmes et ne font plus attention à la question d'insalubrité. La commune grouille sous le poids des ordures. A ce rythme, les ordures risqueront d'envahir les devantures de la mairie. Ainsi, les élus communaux sauront qu'il urge de trouver une solution à ce récurrent problème, laquelle solution permettra aux populations de la commune de respirer un air pur et non un air pollué par les ordures incinérées çà et là devant les portes des maisons. La pollution de l'air au sein de la Commune I du district de Bamako a des conséquences préjudiciables sur la santé humaine, sur le climat, etc. A l'image de la Commune I, plusieurs autres communes du district de Bamako souffrent de ce problème d'insalubrité. Des efforts doivent être déployés par tous les partis, notamment les autorités communales

Mali-Mauritanie : Au moins 7 morts dans de violents combats entre MAA et une milice proche de l'ancien ministre Zahabi



De violents combats ont éclaté le 2 août entre une unité du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) plateforme dirigée par un certain Mahmoud Ould Jeid et une petite milice locale, formée par des proches de l'ancien ministre Zahabi Ould Sidi Mohamed. Bilan: plusieurs morts, et des blessés. Les combats de ce 2 août ont eu lieu dans la commune de Lernéb, près de la frontière entre le Mali et la Mauritanie. Bilan: au moins 7 miliciens tués, plusieurs autres blessés. L'unité de la plateforme a récupéré une voiture et des armes.

Ce n'est pas la première fois que les deux camps s'attaquent. Il y a quelques jours, cette milice créée par des proches de l'ancien ministre « Zahabi » avait attaqué une voiture transportant des combattants du MAA Plateforme et des civils. Dans cette attaque, le MAA a affirmé qu'il y a eu dix morts, dont deux de ses combattants et huit civils, dont une femme et un enfant, tous membres de la tribu arabe de Ideylboune.

Il faut rappeler que la guerre entre l'unité du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) plateforme, dirigé par Ould Jeid et les proches de l'ancien ministre « Zahabi » qui détenaient jusque-là la mairie de Lernéb ont éclaté depuis l'année dernière lorsque la tribu Ideylboune, majoritaire dans la commune, s'est lancée dans la politique. L'Etat étant absent, la tribu arabe de Ideylboune a trouvé un allié militaire dans le mouvement arabe de l'Azawad (MAA) plateforme pour avoir une influence dans la commune. Lorsque les proches de l'ancien ministre Zahabi ont compris qu'elle risque de perdre la mairie lors des prochaines élections communales, ils ont formé une petite milice locale pour maintenir leur influence dans la commune.

Ainsi donc est née cette guerre entre les proches de « Zahabi », notamment son frère, Baba Ould Meye, maire de Lernéb et actuel conseiller du gouverneur de Taoudéni, la tribu arabe de Ideylboune et son allié, Mahmoud Ould Jeid qui dirige les combattants de MAA-Plateforme, et lui-même membre de la tribu Ould Ich.

et les populations pour trouver une solution pérenne. En attendant, les ordures cherchent preneurs et finissent le plus souvent incinérées devant les maisons avec des fumées étouffantes et des odeurs pestilentielles.

Moussa Samba Diallo

Sikasso : Présentation des résultats de l'enquête nutritionnelle



La cérémonie de présentation des résultats de l'enquête nutritionnelle 2019 au Mali, a regroupé, mercredi dernier dans la Capitale du Kéné Dougou, le personnel socio sanitaire des dix districts sanitaires de la 3^e Région en présence du conseiller du gouverneur de Sikasso, Daniel Dembélé. Venus de l'ensemble des cercles de la Région, les participants à la rencontre ont suivi avec attention la présentation des résultats de l'enquête nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective, Mali-2019.

Le contexte et les méthodologies utilisées ainsi que les échantillonnages choisis ont été largement expliqués. Concernant la malnutrition aiguë, les indicateurs sont à 9,4% au niveau national, contre 6,5% pour la Région de Sikasso. Par contre, la prévalence nationale de la malnutrition chronique (retard de croissance) est préoccupante dans certaines localités. Au niveau régional, l'examen de ces résultats montre que la prévalence varie d'une région à une autre avec la plus faible prévalence (11,9%) à Taoudéni et la prévalence la plus élevée (34,6%) à Mopti qui est suivie de la Région de Sikasso (31,7%).

L'analyse de ces résultats sur l'échelle de la classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a permis de dégager la gravité de la situation de la malnutrition chronique à Mopti et Sikasso dont les taux de prévalence se situent entre 30 et 39%. D'où le paradoxe pour la 3^e région dont la production agricole est abondante mais qui affiche un taux de malnutrition chronique élevé. L'objectif principal de cette enquête était d'évaluer la situation nutritionnelle des enfants âgés de 0 à 59 mois et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) au Mali pour contribuer à une meilleure prise en charge de la problématique nutritionnelle. Le représentant du gouverneur de Sikasso, Daniel Dembélé, a remercié les partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement. Selon lui, à cause de l'ampleur de la malnutrition dans notre pays, des programmes conjoints de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère, chronique et modérée ont été mis en place sous l'égide du gouvernement malien. Ces programmes sont fonctionnels et contribuent à sauver la vie de plusieurs enfants maliens, a-t-il expliqué.

Les participants constitués de médecins-chefs des districts sanitaires, des représentants des centres de santé communautaires se sont réjouis de cette restitution avant de recommander le renforcement de la sensibilisation sur les bonnes pratiques de consommation alimentaire à travers les aliments locaux riches et/ou fortifiés en micronutriments. Au Mali la malnutrition constitue un problème de santé publique. Elle est l'une des causes majeures de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. C'est un problème de santé à dimension

Nord du Mali : Onze blessés dans l'incident d'atterrissage d'un avion de l'ONU (MINUSMA)



Un avion de l'ONU a connu un incident d'atterrissage « difficile » ce lundi à Gao, dans le nord du Mali, faisant onze blessés, dont un grave, selon un communiqué de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) « Un avion de la MINUSMA en provenance de Bamako avec onze personnes (quatre passagers, tous membres du personnel des Nations unies et sept membres d'équipage) à bord, a fait un atterrissage difficile à l'aéroport de Gao », a indiqué la MINUSMA. Un membre de l'équipage a été grièvement blessé et dix personnes légèrement, selon un bilan provisoire, ajoutant que l'avion a subi d'importants dommages. Les blessés ont immédiatement été évacués vers les structures médicales des Forces internationales et de la MINUSMA pour recevoir les soins adéquats.

Ministère de l'économie et des finances : Dr Boubou Cissé passe le témoin à Abdoulaye Daffé



Le nouveau ministre de l'Économie et des finances, Abdoulaye Daffé, a pris officiellement les commandes de ce département, le jeudi 30 juillet dernier. C'était à la faveur d'une cérémonie de passation de service avec son prédécesseur, Dr Boubou Cissé. Outre les deux personnalités, la cérémonie s'est déroulée en présence des cadres de l'hôtel des finances notamment de la ministre déléguée sortante chargée du Budget, Mme Barry Awa Sylla.

multifactorielle dont les causes sous-jacentes sont le manque d'accès à une alimentation de qualité.

Fousseyni DIABATÉ

Attaques contre les FAMAs : L'armée malienne prise pour cible en pleine crise politique



Cinq soldats maliens ont été tués lors de deux attaques simultanées dans le centre du pays, alors que la crise politique continue de s'aggraver.

L'armée malienne a subi dimanche de nouvelles pertes lors de deux attaques simultanées dans le centre du pays, qui ont fait cinq morts et cinq blessés. À Bamako, opposition et pouvoir ne parviennent pas à dénouer une crise politique de plus en plus préoccupante.

La double attaque s'est produite à la mi-journée dans le cercle de Niono, dans la région de Ségou, à une centaine de kilomètres de la frontière mauritanienne. Les forces armées y ont essuyé plusieurs sérieux revers depuis le début de l'année.

«Entre Goma-Coura et Diabaly, une mission #FAMa [des forces armées maliennes, ndlr] a été accrochée par des terroristes. Au même moment le camp de #Gomacoura a été attaqué à l'arme lourde», a précisé l'armée sur Twitter. «Au cours de cette attaque, les #FAMa ont enregistré un bilan provisoire de cinq morts, cinq blessés et des véhicules détruits. Côté ennemi, aucun bilan n'est encore disponible. Un renfort y a été dépêché. Les fouilles sont toujours en cours», a précisé l'armée.

Reprise des actions de l'opposition

Si c'est du nord du Mali qu'est partie en 2012 une rébellion d'indépendantistes et d'islamistes, qui marque le début de l'actuel conflit, les violences, auxquelles se mêlent des conflits intercommunautaires meurtriers, se sont propagées au centre du pays, notamment depuis l'apparition en 2015 d'un groupe de djihadistes, dirigé par le prédicateur peul Amadou Koufa, ainsi qu'au Burkina Faso et au Niger voisins.

Dans le même temps, la crise socio-politique qui ébranle le Mali depuis juin n'a toujours pas trouvé d'issue, malgré les efforts de médiation au

Désobéissance civile au Mali : Une journée de paralysie à Bamako



Après l'observation d'une trêve décrétée par le Comité stratégique du Mouvement du 5 juin en raison de la fête de Tabaski, la désobéissance civile a repris ce lundi 3 août dans la capitale et un peu partout à l'intérieur du pays. Les services étatiques sont quasiment paralysés et ce, malgré d'importants dispositifs sécuritaires déployés par les autorités. Pour l'instant pas de pertes en vies humaines enregistrées, mais des pneus ont été brûlés et certains lieux publics sont fermés.

Ces incidents interviennent après l'échec des négociations de la mission de la CEDEAO au Mali qualifiée "de partielle" dans ses actions en faveur du régime en place. Les manifestants majoritairement jeunes se disent déterminés à poursuivre cette désobéissance civile dite "marche d'escargots" jusqu'à la démission d'IBK...

plus haut niveau de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Quelques recommandations de l'organisation régionale ont été suivies d'effets, dont la nomination de nouveaux juges à la cour constitutionnelle pour régler un contentieux électoral relatif aux législatives de mars-avril, élément déclencheur de la crise actuelle.

Un gouvernement restreint a également vu le jour autour de quelques ministères régaliens, mais le premier ministre Boubou Cissé n'a pas réussi à convaincre l'opposition, menée par le mouvement du 5 juin, également dit «M5-RFP», de rejoindre un gouvernement d'union nationale. Ce mouvement réclame le départ du président Ibrahim Boubacar Keïta. Il a annoncé la reprise dès lundi de ses actions de «désobéissance civile».

ATS/NXP

**WESTERN
UNION**

WU SM

MONEY TRANSFER

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Mali : Cinq questions à Mohamed Kagnassy, expert en développement rural



Expert en développement rural, Mohamed Kagnassy explique dans cet entretien, les enjeux d'une bonne prise en charge du secteur agricole. Il parle également de la place de l'agriculture dans les politiques publiques de certains pays africains.

Vous vous faites remarquer par votre engagement en faveur du développement agricole du continent. Dites-nous que représente réellement l'agriculture pour vous ?

Pour moi, l'agriculture c'est la vie. C'est un secteur multifonctionnel qui, entre autres, nourrit, lutte contre la pauvreté et le chômage, mais aussi maintient et développe les relations humaines. Et c'est ce qui est à la base de ma passion pour ce secteur. A mon avis, c'est le socle du développement de notre continent. Je crois que c'est aussi la vision de certains dirigeants africains comme le Président Alpha Condé de la Guinée. Ils sont nombreux aujourd'hui ces dirigeants africains qui font de l'agriculture une priorité dans leurs

programmes de développement. Et je suis d'accord avec eux. Je crois qu'il faut davantage donner de possibilités aux paysans, je veux dire au monde rural, de sortir de la pauvreté à travers l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture.

Pouvez-vous nous expliquer davantage cette vision de l'agriculture que vous partagez avec le Président Alpha Condé ?

Il faut dire que c'est un programme qui incite à la fois les jeunes diplômés et la classe moyenne à investir dans l'agriculture. C'est très important pour la Guinée. Et je crois que tous les pays africains devraient s'inspirer d'un tel programme. Le monde rural est le cœur de l'agriculture en Afrique. Ce n'est pas le monde des favorisés, mais c'est le monde « des vrais gens ». Ceux-là qui nous font manger grâce à leurs productions. Voilà pourquoi nous estimons qu'ils méritent mieux. Et pour les aider à sortir de la pauvreté, il faut miser sur la modernisation de l'agriculture et de l'élevage. Cette modernisation ne veut pas dire faire for-

cément comme en Europe ou en Amérique du nord. Nous n'avons pas les mêmes terres et les mêmes réalités que ceux-ci. Dans certains cas, il s'agit de mettre la technologie et les intrants au profit de notre secteur agricole. La modernisation signifie aussi le développement de la chaîne de valeur.

Développer la chaîne de valeur optimise non seulement la production mais contribue à la création de nouveaux emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. En tout cas, le développement du secteur agricole africain est une nécessité. Selon la Banque Mondiale, il y aura plus de 2 milliards d'Africains en 2050. Il y aura donc autant de bouches à nourrir. L'année 2050 n'est pas aussi loin qu'on peut être tenté de croire. C'est maintenant qu'il faut faire impliquer plus d'Africains dans l'agriculture afin d'éviter de dépendre davantage de l'extérieur. Il faut éviter de confier son ventre aux autres quand on a la capacité et les conditions pour produire.

Selon vous, comment peut-on minimiser les effets de la crise de COVID-19 sur le secteur agricole africain ?

Il est évident que la crise n'a pas épargné les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Mais, avec de bonnes réflexions suivies d'actes concrets, on peut parvenir à minimiser les effets de cette crise. En tout cas, face à la pandémie, on s'est posé des questions comme : comment lancer la campagne agricole dans un contexte de crise sanitaire comme la crise du coronavirus ? Jusqu'où le numérique peut nous aider dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ?

Comment éviter une aggravation de la situation alimentaire dans nos pays ? Voilà entre autres questions que nous nous sommes posées et dont les réponses ont orienté et continuent d'orienter nos travaux durant cette période de crise. Au même moment, il faut préparer l'après COVID-19. Heureusement que nous ne sommes pas les seuls à y penser. Les Etats, les institutions multilatérales, les ONG et les entreprises travaillent vraiment sur l'après-pandémie. Je crois que c'est de cette union des efforts que nous avons besoin pour éviter à la région Ouest-africaine et au reste du continent une crise alimentaire qui pourrait avoir des répercussions durables sur la vie de plusieurs millions d'Africains.

Revenons sur un de vos questionnements. Comment éviter une crise alimentaire à nos pays ?

Nous croyons qu'éviter une crise alimentaire à nos pays nécessite un double travail : travailler à la fois pour maintenant et pour l'après COVID-19. Nous devons maintenant réfléchir sur la gestion de nos stocks alimentaires. Il faut une gestion rationnelle des ressources disponibles, mais aussi une gestion qui évite les pertes à la production et pendant le transport. Il faut encourager les producteurs en leur proposant des prix encourageants sur place. Cela évitera la sortie frauduleuse de certains produits. Dans le domaine de l'élevage, il y a lieu de structurer davantage la chaîne de valeur en optant pour l'abattage local... Dans l'agriculture comme dans l'élevage, il faut savoir quelle est la quantité de produits qui doit sortir et celle qui doit rester.

Quel avenir pour l'économie agricole ?

Nul ne peut prévenir l'avenir. Mais on peut la préparer. C'est pourquoi je dirais que l'avenir de l'économie agricole va dépendre de ce que nous faisons aujourd'hui. A mon avis, nous devons être ingénieux et être capables de capitaliser de nos acquis. Sur ce dernier point, il faut souligner que cela passe par la continuité et non l'éternel et stérile recommencement.

Parlant de l'ingéniosité, il faut dire qu'on va devoir proposer d'autres modèles de production plus autonome de l'extérieur pour garantir un approvisionnement des marchés locaux. Le défi pour les producteurs sera surtout de s'adapter au revenu d'une population en crise sanitaire ou qui vient de sortir d'une crise sanitaire avec des impacts sur leurs entreprises ou leurs emplois. L'autre défi majeur sera celui de l'exportation. Si la crise peut être une opportunité pour développer les productions et la consommation locales, on doit se préparer à des difficultés dans les exportations de certaines productions comme le café, cacao, anacarde, hévéa. Personnellement, je crois qu'on peut bien se tirer d'affaire.

La grande cérémonie aux couleurs : Un cadre et un outil de communication interne

L'Armée de Terre a tenu sa traditionnelle Grande cérémonie aux Couleurs le lundi 03 août 2020. Cette rencontre mensuelle se veut un cadre et un outil de communication interne.

Ainsi cette session d'août a été mise à profit par le Chef d'état-major de l'Armée de Terre pour rappeler le respect strict des mesures barrières contre la maladie à coronavirus (port de masque obligatoire, lavage des mains et surtout la distanciation) sont les gestes de prévention contre cette pandémie. Le général de brigade Oumar Diarra en a profité pour inviter ses collaborateurs à encourager et multiplier les rencontres de commandement à tous les niveaux pour prendre en compte les préoccupations de la troupe. Il leur a également instruit de faire respecter par la troupe en toutes circonstances et en tout lieu le Droit International Humanitaire (DIH) et la discipline. Il a loué les avantages de la bancarisation des salaires des militaires.

Invite à plus de vigilance

La vigilance doit être absolue. Chacun doit assumer avec rigueur la mission qui lui est confiée, aucun laxisme de commandement et de vigilance ne sera toléré, avertit-il. Le Général Diarra n'oublie point la sensibilisation sur les causes du nombre très élevé des blessés d'accidents de voie publique. Cette gravité interpelle tout militaire y compris conducteurs et éléments transportés. Ces accidents réduisent considérablement nos capacités en personnel et en matériels, rappelle-t-il.

Rappel du statut général des militaires

La Grande cérémonie aux Couleurs offre également l'occasion de rappeler aux personnels certains aspects et ou points du statut général des militaires.

Article 1

L'Armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.

Le présent statut assure à ceux qui ont choisi cet état les garanties répondant aux obligations particulières imposées par la loi. Il prévoit des compensations aux contraintes et exigences de la vie dans les forces armées. Il offre à ceux qui quittent l'état militaire les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile et assure aux retraités militaires le maintien d'un lien avec l'institution.

Il est institué un Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, chargé d'établir un rapport annuel adressé au Président de la République et transmis au Parlement. La composition du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire et ses attributions sont fixées par décret.

Article 2

Le présent statut s'applique aux militaires de carrière, aux militaires servant en vertu d'un contrat, aux militaires réservistes qui exercent une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité et aux fonctionnaires en détachement qui exercent, en qualité de militaires, certaines fonctions spécifiques nécessaires aux forces armées.

Les statuts particuliers des militaires sont fixés par décret en Conseil d'Etat. Ils peuvent déroger aux dispositions de la présente loi qui ne répondraient pas aux besoins propres d'un corps particulier, à l'exception de celles figu-



rant au titre ler et de celles relatives au recrutement, aux conditions d'avancement et aux limites d'âge.

TITRE I : DROITS ET OBLIGATIONS

Chapitre I : Exercice des droits civils et politiques

Article 3

Les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois, l'exercice de certains d'entre eux est soit interdit, soit restreint dans les conditions fixées par la présente loi.

Enfin sensibiliser les hommes sur l'usage des réseaux sociaux.

Actualités

La Grande Cérémonie aux Couleurs a permis

au CEM/AT de faire le tour d'horizon de l'actualité milité, notamment celles relatives aux opérations sur le terrain, attaque, relèves, cérémonie à la mémoire des militaires morts sur le champ d'honneur, sans oublier les manifestations du M5 du 10 juillet 2020 qui a fait 11 morts et plusieurs blessés.

Invite à une préparation opérationnelle continue

Le CEM/AT invite ses troupes à une préparions continue. Continuons à nous préparer, à nous entraîner, nous éduquer et nous former pour la mission afin de pouvoir honorer notre serment de Défendre la Nation, conclut-il.

Sambè Sambè de Tabaski

Après la cérémonie aux couleurs le Chef d'état-major de l'armée de terre a reçu le

Sambè Sambè (vœux) des collaborateurs dans la salle de conférence du PC EMAT. Une minute de silence a été observée en la mémoire de nos compagnons d'armes tombés sur le champ d'honneur. Le porte-parole, l'Adjudant Amadou SISSOKO, a souhaité au général de Brigade Oumar DIARRA et à sa famille une année de santé mais surtout de cohésion et de succès opérationnel.

Le chef d'état-major de l'Armée de Terre a souligné que l'année 2020 a été très rude pour les FAMA. Une année au cours de laquelle nous avons perdu beaucoup de frères d'armes. Selon lui, nous pouvons arrêter ce bain de sang et renverser la situation à notre faveur. La peur doit changer de camp. Il a exhorté les chefs militaires à veiller sur leurs hommes.

■ Source : Armée de Terre

Les droits de la femme : Les avancées et les obstacles ou encore les insuffisances

Elles sont des millions de femmes maliennes qui vivent dans l'ignorance et dans la non jouissance de leurs droits ratifiés par le Mali en vue de leur permettre de vivre dignement dans la sécurité physique et morale.



Tous les jours, au long des débats nous ne parlons que des droits de l'homme ou des droits des enfants. Personne n'entend parler des droits de la femme alors qu'ils existent bel et bien. Dans la société africaine, la femme est considérée comme un être non abouti et soumis. De ce paradigme, beaucoup pensent encore que le rôle de la femme se résume aux travaux domestiques. Au Mali, pour l'avènement de la démocratie, les femmes ont joué un rôle prépondérant. Au niveau national,

la Constitution du 25 février 1992 garantit les mêmes droits aux citoyens, sans distinction de sexe, sans discrimination et proclame dans son préambule, la défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique dans la communauté. Mais, le Mali à l'instar de beaucoup de pays peine à respecter les droits des femmes. Et pourtant, nous disposons de plusieurs textes juridiques qui les protègent. Alors, la question qui taraude les esprits est de savoir à quoi ser-

vent ces instruments juridiques régionaux, nationaux, et internationaux en la matière.

Reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et en devoirs et interdisant toute forme de discrimination contre les femmes. Malgré tous ces textes qui protègent les femmes, nous constatons qu'il y a des atteintes à leurs droits. Elles sont victimes de violences basées sur le genre.

Mieux, l'article 1er de la déclaration des Nations Unies, dont le Mali est signataire, sur l'élimination de la violence contre les femmes proclamée par l'Assemblée Générale dans sa résolution 48/104 du 20 décembre 1993, définit le terme « violence contre les femmes comme tout acte de violence basé sur le genre qui cause ou qui risque de causer des dommages ou souffrances physique, sexuels ou psychologiques, y compris des menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire des libertés, que cela se passe en public ou en privé ».

Cet article conforte les dispositions de notre constitution. Mais quand nous observons le quotidien de l'ultra majorité des femmes maliennes, on se rend compte qu'il y a un grand décalage entre la réalité et les textes. Les femmes des zones rurales sont les plus exposées. En plus des travaux domestiques, elles s'adonnent à l'agriculture, à la pêche, à l'élevage ou encore le petit commerce.

Si l'indice de l'institution sociale et l'égalité homme /femme de 2019 devait faire foi, le Mali figure parmi les pays où le taux de discrimination basée sur le genre demeure très élevé, notamment dans le code des personnes et de la famille.

Au Mali, les femmes représentaient 51% de la population totale du pays. Environ 70% d'elles vivaient dans les zones rurales, elles participent activement à la production des denrées agricoles. Malgré tout, dans la gestion, elles occupent le bas de l'échelon. Elles possèdent ou contrôlent seulement 3,7% des terres, deux tiers des femmes agricultrices n'utilisent aucun engrais parce qu'elles n'y ont pas accès ou elles n'ont pas les moyens de s'en procurer. 44% des filles âgées de moins de 18 ans sont mariées, 83% des femmes ont subi une forme de mutilation génitale féminine, 35% des femmes ont été victimes de violence conjugale à un moment donné de leur vie.

■ Ibrahim Sanogo

Interview / Aïssata Koné, sur les droits de la femme : “Il est temps de mettre fin à la violation des droits des femmes”

Au Mali, on est loin de venir à bout de la violation des droits des femmes. Face à cela, des voix s’élèvent pour alerter et dénoncer. Aïssata Koné, étudiante en 5e année à la Faculté de Pharmacie du Mali, actrice de cinéma, membre de Amnesty International-Mali, présidente de l’Association Feminia, une association pour le développement et l’épanouissement de la femme et de la jeune fille, nous a accordés un entretien.

DR OITS DES FEMMES

Avez-vous une idée sur les droits de la femme ?

Aïssata Koné : Les droits des femmes ce sont des droits revendiqués par et pour les femmes, qui sont entre autres l’intégrité corporelle, le droit de voter, de travailler, d’être élu à des postes de responsabilité comme les hommes ; l’accès à l’éducation, la maîtrise de sa reproduction.

Quel regard portez-vous sur les droits de la femme au Mali ?

AT : Déjà, la constitution de notre pays garantit les mêmes droits à tous les citoyens des deux sexes sans discrimination, et proclame même dans son préambule, la défense des droits de la femme et de l’enfant. Mais quand nous regardons le code de la famille, l’article 316 stipule que l’homme doit protection à la femme, chose qui n’est pas toujours respectée au Mali, et que la femme doit obéissance. Le problème au Mali est qu’il y a un mélange de coutume, de tradition et de religion, toutes choses qui ne vont pas du tout de pair avec les droits de la femme. Ici, la femme est toujours considérée comme l’inférieure de l’homme et on n’est pas prêt à changer cela. Le véritable problème,

c’est le fait que les principales concernées ne réclament pas.

Les violences conjugales par exemple sont plus courantes ici au Mali, la société malienne tolère les violences conjugales, les viols, et les violences psychologiques... Quand une femme porte plainte pour une violence conjugale, elle ne sera même pas écoutée. Et pourtant, ces actes sont punissables dans la constitution du Mali, parce qu’ils sont considérés comme une violation des droits de la femme, mais cela n’empêche pas certaines personnes d’aller à l’encontre de ces règles, parce qu’elles savent que ces punitions sont seulement écrites mais pas applicables. Les filles sont mariées avant l’âge de 18 ans au vu et au su de tout le monde, ce qui peut entraîner des grossesses précoces pouvant déboucher sur des enfants malformés ou malades, ou même causer la mort pour ces jeunes filles. Les droits de la femme ne sont pas du tout respectés au Mali, même si beaucoup de protocoles ont été ratifiés par notre pays pour que les femmes puissent avoir leur autonomie, mais l’impunité pousse les gens à violer ces droits. Sur le plan du travail, c’est très compliqué pour une femme de trouver un travail digne de ce nom. Parce qu’elle sera regardée différemment à cause de son statut de femme.

Certains chefs lui diront qu’ils ne peuvent pas l’embaucher, parce qu’il suffit que son mari ou son enfant tombe malade pour qu’elle néglige le travail en restant à leur chevet.

Les droits de la femme sont-ils suffisants ?

AT : Si la nouvelle génération de femmes se lève pour se battre et réclamer leur droits corps et âme, comme il le faut, je pense que cela peut changer, mais c’est quelque chose qui ne va pas venir du jour au lendemain. Comme on dit, à cœur vaillant, rien d’impossible. Nous devons seulement éduquer les futures générations à ne pas tomber dans les erreurs du passé, et cela à partir de la famille. On doit laisser les filles, depuis le bas âge, faire tout ce que les garçons du même âge font. Elles sont des milliers de femme qui vivent dans l’ignorance total de leurs droits, parce qu’elles ne sont pas allées à l’école.

Les droits de femmes ont-ils servi à éradiquer la violence faite aux femmes au Mali ?

AT : Oui bien sûr, ils ont servi à beaucoup de choses, parce que certaines femmes ont pris conscience de leur importance réelle, et elles se sont battues pour cela. De nos jours, nous avons beaucoup de femmes autonomes au Mali, elles sont beaucoup à vouloir être indépendantes, à sortir de l’ombre de leurs maris, à devenir des personnes à part entière. De nos jours, certaines filles sont scolarisées alors qu’auparavant les filles ne passaient même pas à côté de l’école, à plus forte raison y entrer pour étudier. Elles restaient à la maison pour faire les tâches ménagères, mais maintenant elles votent, elles sont un peu partout, dans tous les lieux de travailler, et dans tous les secteurs d’activités au Mali. Il y a mêmes certaines femmes qui étudient les dessins bâtiments, il y a des femmes qui travaillent dans des chantiers, dans les mines, à la douane... Il y a des femmes policières, des femmes soldats, j’en passe. Des efforts se font tous les jours pour que les femmes et les hommes aient une égalité de chance dans tous les domaines (politique, économique, social et culturel).

■ **Propos recueillis par Ibrahim Sanogo**

Mali : Quand l'Ombre du M5-RFP fait peur



Le lundi 03 août 2020 était la date de reprise de la désobéissance civile décrétée par le Comité stratégique du Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Stratégique (M5-RFP) jusqu'à la démission du Président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) et de son régime. Sans doute échaudée par les manifestations des 10, 11 et 12 juillet 2020, la population de Bamako s'est terrée ce lundi. Certes il y avait de petits malins qui voudraient se reposer des fatigues de la fête de Tabaski et pour cela ont préféré rester à la maison, prétextant d'éventuels mouvements. Mais il y avait de nombreux Bamako qui redoutaient la reprise des manifestations dans la capitale malienne et qui ont préféré ne pas se hasarder dans la rue. Le résultat est que les rues de la capitale n'ont jamais été aussi fluides à la circulation alors que seuls quelques manifestants ont encombré certaines artères de

Bamako par endroits. Ainsi, sans avoir donné de consignes particulières contre quiconque, le CS/M5-RFP a réussi à jeter la peur dans les esprits. C'est la preuve que le pouvoir de Bamako est incapable de procurer un sentiment de sécurité à la population de la capitale malienne.

Les Maliens auraient-ils peur de tout ? C'est la question qu'on est en droit de se poser au vu du spectacle qu'offraient les rues de la capitale en ce lundi, 03 août 2020. En effet, ce jour était prévue comme étant celui de la reprise des manifestations de désobéissance civile décrétée par le CS/M5-RFP après la trêve observée à la faveur de la Tabaski qui a été fêtée le vendredi 31 juillet 2020. Alors, se souvenant des chaudes journées des 10, 11 et 12 juillet 2020, les Bamakois, transis de peur, ont donc préféré rester à la maison. C'est donc un inhabituel spectacle de rues hyper fluides qui

s'offrait aux plus courageux qui ont bravé le mot d'ordre de désobéissance civile en allant vaquer à leurs affaires.

En fait il n'y avait pas de quoi s'inquiéter puisque le CS/M5-RFP avait appelé ses militants à la manifestation pacifique. Certes des jeunes gens mal intentionnés, des bandits et des brigands profitent des manifestations pour racketter les usagers de la circulation, voler des engins à deux roues et semer la panique au sein de la population. Cela s'est vu particulièrement pendant les journées des 10, 11 et 12 juillet derniers. Cependant des mesures ont été prises pour que de tels individus ne jettent l'opprobre et le discrédit sur le CS/M5-RFP. Et en l'occurrence, il a été rapporté peu ou pas de comportements déviants en cette journée du 03 août 2020. Il est très probable que la population de Bamako se soit inquiétée d'éventuels débordements de la police anti-émeute, d'autant plus que des informations ont, sur les réseaux sociaux, fait état de l'acquisition par les forces de l'ordre d'un important matériel de maintien d'ordre pour parer à toute éventualité. D'autres sources d'information ont évoqué un plan visant à arrêter les principaux membres du CS/M5-RFP, sans qu'on puisse y accorder grande foi.

Tout cela était sans doute trop pour des Bamakois surpris que les forces de l'ordre voire la Force Spéciale Anti-terroriste (FORSAT) aient été commises à faire usage de leurs armes contre les manifestants, faisant, selon certaines sources, une vingtaine de morts par balles et plus d'une centaine de blessés. D'autant plus que les résolutions du Sommet extraordinaire des Chefs d'État de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été totalement rejetées par le CS/M5-RFP. Le lundi 03 août qui apparaissait donc pour cela aussi comme la journée de tous les dangers, s'est finalement révélée comme une journée relativement calme même si des tentatives de perturbation de la circulation ont été observées sur certaines artères de Bamako. Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont montré des jeunes qui auraient perturbé la circulation à la sortie de Kati, à 15 kilomètres de la capitale, vers Kayes et le Sénégal.



Ainsi la grande perturbation de la capitale n'a pas eu lieu en raison de la stratégie du CS/M5RFP qui ne voudrait plus s'attacher l'image d'anarchistes que le lui ont pas manqué de coller certains de ses détracteurs qui les ont tenus pour responsables de toutes les exactions commises sur les populations bamakoises par des bandes de malfaiteurs infiltrés. Pourtant que les Bamakois ont eu peur ! En fait l'atmosphère de peur collective qui s'est emparée de la capitale est actuellement le sentiment généralisé chez les Maliens qui n'ont aucun sentiment de sécurité tant le pouvoir est défaillant. Car de Kidal jusqu'à Koulikoro, les Maliens ne sont nulle part en sécurité au Mali et ne comptent pas sur les forces de sécurité pour les protéger du péril. Non pas que celles-ci en soient incapables mais parce qu'elles ne bénéficient pas du minimum de la part d'un régime corrompu et failli. Sans avoir rien cassé, sans n'avoir donné aucune consigne particulière d'exactions sur les populations, le CS/M5-RFP a su ébranler les Bamakois parce que le pouvoir d'IBK n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des Maliens. Les Bamakois ont le sentiment que le pouvoir ne tient qu'à un fil et qu'il pourrait se rompre à tout moment. C'est le sens de cette peur qui s'est emparée des habitants de la capitale. En

d'autres circonstances, un communiqué aurait invité les personnes à vaquer tranquillement à leurs affaires. Mais là, rien. Chaque Malien est ainsi obligé de mesurer la dangerosité de la rue et de décider s'il faut y aller ou s'il faut rester chez soi. Rester chez soi fut la solution la plus majoritairement choisie ce lundi 3 août par les Bamakois dont certains ont profité pour se reposer des fatigues de la Tabaski mais dont la majorité avait une réelle peur de l'inconnu, les parties en conflits n'ayant pas pu être conciliées. Si l'inquiétude et la peur

s'emparent de Bamako, c'est tout le pays en entier qui serait en insécurité totale. L'atmosphère de défiance qui existe entre le pouvoir et le CS/M5-RFP, avec la rupture officielle du dialogue entre les deux parties, n'incite pas à l'optimisme quant à une sortie pacifique de la crise sociopolitique que traverse le Mali actuellement. En l'absence de solution de sortie de crise, les Bamakois vont devoir très souvent rester à la maison.

■ **Diala Thiény Konaté**



Tribunal de Grande Instance de la Commune 4 du District de Bamako

Crise au Mali : La CSDM prône la dissolution de l'Assemblée nationale



Les responsables du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM), au four et au moulin à chaque fois que le pays est secoué par des crises, ont mis à profit la veille de la fête de Tabaski pour rencontrer la presse à leur siège. Objectif : apporter leur contribution dans la recherche de solution de sortie de crise au Mali. Occasion pour le président de l'organisation, Mohamed Chérif Haïdara, de tancer les chefs d'Etat de la CEDEAO. Autre solution préconisée par l'homme, la dissolution pure et simple de l'Assemblée Nationale! Pour rappel, la session extraordinaire des chefs d'Etat de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) par visioconférence, le 27 juillet 2020 sur la situation au Mali, avait fait un certain nombre de recommandations dont entre autres : la démission immédiate des 31 députés dont l'élection est contestée, y compris le Président du Parlement (Moussa Timbiné) ; une recombposition rapide de la Cour Constitutionnelle, conformément aux dispositions constitutionnelles du Mali ; la mise en place rapide d'un Gouvernement d'union nationale avec la participation de l'opposition, notamment le M5-

RFP et de la Société civile ; la mise en place rapide d'une commission d'enquête pour déterminer et situer les responsabilités dans les violences qui ont entraîné des décès et des blessés les 10, 11 et 12 juillet 2020 ainsi que les destructions des biens publics et privés. Pour le Président du CSDM, la CEDEAO n'a fait que des arrangements institutionnels. **« Nous nous sommes toujours investis dans la résolution de la crise interne au Mali, nous ne voulons pas un tripatouillage constitutionnel, ni des arrangements institutionnels. Il y a eu des arrangements institutionnels de la part de la CEDEAO »**, a-t-il dit avant de rappeler que les députés dont l'élection est contestée refusent de démissionner. Donc, pour lui, la meilleure solution est de dissoudre l'Assemblée Nationale. **« Nous demandons au Président de la République d'utiliser ses prérogatives de la Constitution en son article 50 de dissoudre l'Assemblée Nationale et de réorganiser d'autres élections. Une fois que cela est fait, le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) pourrait revoir, peut-être, sa**

position », a-t-il déclaré, avant de préciser que la solution à la crise sociopolitique au Mali est entre les mains du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK).

« Nous ne sommes pas pour le départ du Président Ibrahim Boubacar Keïta parce que c'est la première institution du Mali. La solution aux problèmes du Mali n'est pas ailleurs, mais elle est entre les mains de Ibrahim Boubacar Keïta, Président démocratiquement élu de tous les Maliens. Le problème est interne et politique donc la solution ne peut pas être externe. On a une constitution que tout le monde doit respecter. C'est le président seul aujourd'hui qui peut ramener toutes les filles et fils du Mali autour de la table en posant un acte fort.

Cet acte fort doit être précédé d'un gouvernement d'union nationale. Donc nous la diaspora, nous demandons au Président de la République d'utiliser ses prérogatives de la constitution en son article 50 de dissoudre l'Assemblée nationale et réorganiser d'autres élections. Une fois que cela est fait, le M5-RFP pourrait revoir, peut-être, sa position. Et nous, nous ne nous voyons pas participer à un gouvernement qui n'est pas celui d'union nationale », a fait savoir Mohamed Chérif Haïdara.

Selon lui, en dissolvant l'Assemblée nationale du Mali, le président IBK aurait sauvé l'honneur et la dignité du Mali, il aurait sauvé la CEDEAO, il aurait sauvé la communauté internationale, il aurait permis aux Maliens de se retrouver et de se parler. Et de s'adresser au président de la République en ces termes : **« Monsieur le président de la République, le Mali et le Maliens ont besoin de vous. Le Mali et les Maliens attendent une décision forte de vous. Monsieur le Président, la diaspora malienne vous demande de dissoudre rapidement l'Assemblée Nationale pour nous permettre d'avancer vers une résolution à cette crise».**

Son appel sera-t-il entendu ? Une seule certitude : rien ne garantit que la dissolution de l'Assemblée Nationale soit la panacée pour faire fléchir le M5-RFP dans sa position à savoir la démission du Président de la République !

■ Yama DIALLO

Crise institutionnelle : La Constitution malienne mise à rude épreuve



La Constitution de 1992 est mise à rude épreuve par les crises que traverse le Mali et semble soumise au diktat du politique et des juges. Une révision de la loi fondamentale ne devrait pas être faite dans la précipitation au risque de conduire à un échec. Le débat sur la convenance de la Constitution malienne ne date pas de ces dernières années d'instabilité. Il remonte déjà aux circonstances de son adoption en 1992. Pendant la conférence nationale, qui a permis l'élaboration du projet de Constitution et le référendum le 12 janvier 1991, il s'agissait surtout de permettre l'affirmation, la préservation et le renforcement des acquis démocratiques de la « révolution du 26 mars 1991 ».

Les « révolutionnaires » voulaient avant tout affirmer, préserver des libertés et ériger des institutions qui feraient barrage à d'éventuelles autres formes de dictature. Ce qui fut le cas, car ces libertés sont déjà bien aux premières loges dans le préambule de la Constitution malienne du 25 février 1992. C'est dire l'attachement des « acteurs démocratiques » aux libertés et aux institutions.

Cependant, après 23 années de dictature et une soif de libertés, les voix « alertantes » sur d'autres sujets de l'époque étaient juste mineuritaires et inaudibles. Certains sujets

avaient été tout simplement noyés souvent dans des échanges dominés par la préservation des libertés et la posture institutionnelle du « plus jamais ça ».

Échec de la garantie prospective

On aurait déjà dû trouver dans cette Constitution des garanties explicites d'une préservation des cultures et des sociétés maliennes dans une projection avec les idéaux démocratiques. Mais, l'affirmation de l'« État de droit et de démocratie pluraliste » a été préférée à cette garantie. Cette constitution aurait dû prévoir une métamorphose de la question territoriale à un moment donné et questionner déjà la forme unitaire de l'État malien.

La démocratie institutionnelle malienne de 1992 a bien plus évoqué le partage du pouvoir institutionnel que le développement social et économique des territoires du Nord et du Centre. Les « acteurs démocratiques » semblent avoir plus cru en l'homme et la femme politiques qu'en la capacité de ces derniers à être corruptibles, devenir corrupteurs et créer le mal social.

La constitution malienne de 1992 avait très rapidement montré ses limites dès le premier mandat d'Alpha Oumar Konaré, avec la résur-

gence de la rébellion qui avait commencé en 1991. On retiendra qu'une Constitution de crise a échoué à mettre un terme pour l'avenir à une crise sociale et territoriale par carence de prospection. Des mesures fortes auraient pu être prises pour préserver l'avenir de la sécurité et de la gouvernance du territoire national. Et, aujourd'hui, le Mali serait dans une autre phase de son développement territorial.

Impact politique sur des règles institutionnelles

Malgré qu'elle soit bien tissée autour des libertés et des règles institutionnelles, cette Constitution n'était pas adaptée aux réalités sociologiques et institutionnelles du Mali d'alors. Il s'agit bien ici d'une erreur de mesure et de projection que le Mali paie durement ces dernières années, et qui, par conséquent, finissent par un affaiblissement graduel de la Constitution pendant que l'homme politique devient fort.

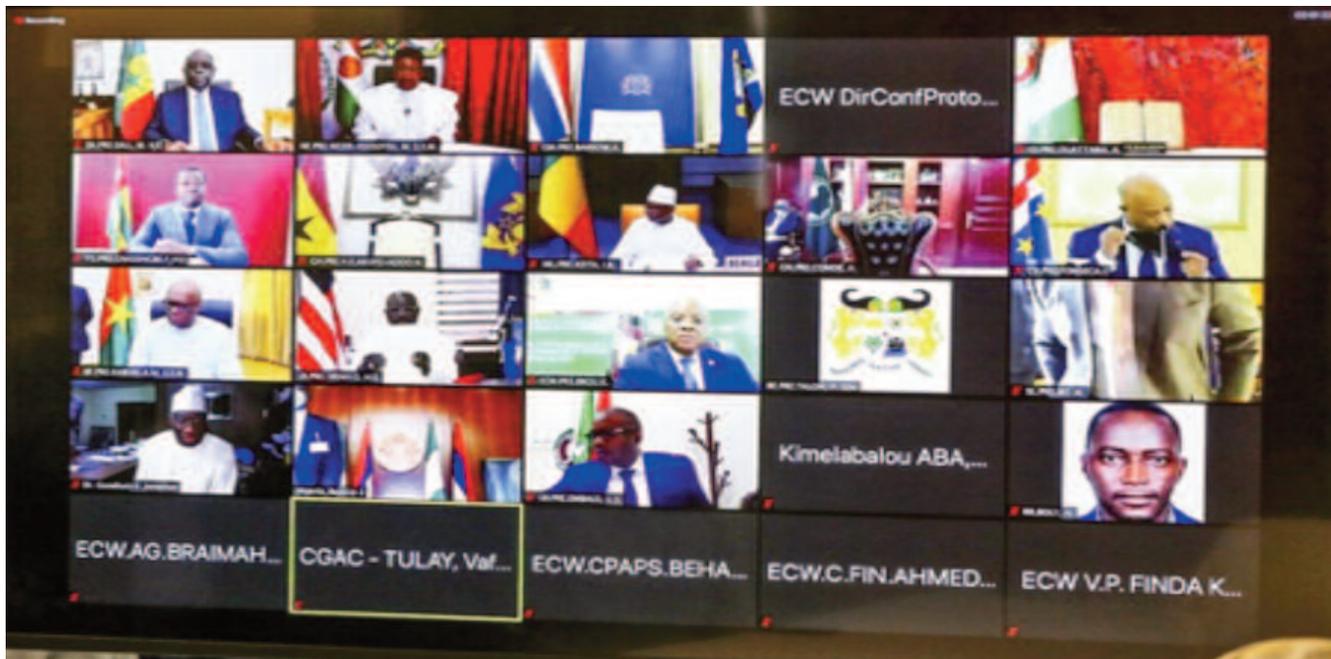
A mon avis, il ne faudrait pas accuser le président, ni les autres institutions d'ailleurs, car les « révolutionnaires » ont mal « mesuré ». Il aurait fallu analyser davantage une société malienne précaire, complexe sortant d'un régime « différent » qui aura duré tout de même 23 longues années.

Les « révolutionnaires » n'auraient surtout pas dû faire table rase d'un passage à l'indépendance difficile, suivi d'un essai de socialisme mis en échec seulement 8 ans après sa mise en œuvre par un coup d'État et l'avènement d'un régime dictatorial. Ces événements n'auraient pas dû être ramenés uniquement à une aspiration à des libertés et à des institutions avant-gardistes.

La Constitution de 1992 n'était, dès le début, pas une bonne Constitution pour le Mali. Elle a été, depuis son adoption, soumise au diktat du politique et a une interprétation « révolutionnaire » par les juges constitutionnels. Elle s'étouffe aujourd'hui sous le poids du politique et des juges. Elle n'a pas pu défendre la société malienne post-révolution 1992 et ne pourra pas défendre l'actuelle. Par ailleurs, il n'est guère question de la réformer dans l'urgence : les réformes qu'elle devra subir doivent exclure toute forme d'accélération dangereuse menant vers un autre échec social.

■ Source : Benbere

Crise malienne : Les contradictions du sommet extraordinaire de la Cédéao du 27 juillet 2020



Le sommet extraordinaire de la CEDEAO du lundi 27 juillet 2020, consacré à la crise malienne, a abouti à une série de propositions de sortie de crise dont les grandes lignes sont : – Le sommet de la CEDEAO exige la démission de 31 députés mal élus et des législatives partielles. – La recomposition de la Cour constitutionnelle malienne. – Le sommet CEDEAO est pour un cabinet limité aux fonctions régaliennes avant un gouvernement d'union nationale. – La Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a menacé de sanctions les opposants à son plan de sortie de crise qui prévoit le maintien au pouvoir du président Ibrahim Boubacar Keïta, mais prône la constitution rapide d'un gouvernement d'union nationale incluant l'opposition et des élections législatives partielles. Les 15 chefs d'Etat de la CEDEAO ont prévu un régime de sanctions "contre ceux qui poseront des actes contraires au processus de normalisation", à mettre en œuvre avant vendredi.

Un des points du sommet extraordinaire de la CEDEAO est la création d'un cabinet limité aux fonctions régaliennes avant un gouvernement d'union nationale. Le Président IBK, a, au sortir de ce sommet extraordinaire, signé le décret

n°0325/PRM du 27 juillet 2020 portant nomination de membres du gouvernement. Aux termes de ce décret, des personnalités sont nommés au gouvernement comme ministres de la défense, ministre de l'Administration Territoriale, ministre de la Sécurité Publique, ministre de la Justice, ministre des Affaires Etrangères et ministre de l'Economie et des Finances. Les grandes contradictions issues du Sommet extraordinaire de la CEDEAO du 27 juillet 2020 se résument ainsi : – Premièrement, ce qui est intéressant dans toutes ces mesures retenues par l'instance sous régionale, c'est la contradiction flagrantes des décisions de l'organisation.

En effet, comment d'un côté refuser catégoriquement toute idée de démission d'un président de la République et exiger d'autre part que 31 députés (mal élus ?), déclarés pourtant bel et bien élus par la Cour constitutionnelle malienne suite à une décision de justice devenue définitive (ayant donc comme le Président IBK un mandat en cours) démissionnent ? Pourquoi la CEDEAO va-t-elle se donner le droit d'exiger que des députés démissionnent et non IBK ? – Deuxièmement, le sommet extraordinaire de la CEDEAO exige aussi la recomposition de la Cour constitutionnelle

malienne. Comment des présidents de la République peuvent-ils exiger d'écourter le mandat de juges constitutionnels ? De quel droit la CEDEAO peut-elle exiger la recomposition d'une Cour constitutionnelle ? Pour ceux des juges ayant démissionné volontairement, le problème ne se pose pas car eux peuvent être remplacés sans problème.

Mais comment exiger d'un juge ayant un mandat en cours de rendre le tablier et refuser de l'autre côté que le peuple exige la démission d'un Président de la République contesté ? – Enfin, Les 15 chefs d'Etat de la CEDEAO ont prévu un régime de sanctions "contre ceux qui poseront des actes contraires au processus de normalisation", à mettre en œuvre avant vendredi. Cela s'appelle tout simplement de la DICTATURE. Comment oser s'en prendre à un peuple qui cherche à se libérer d'une mafia qui le dirige et qui risque de conduire à la disparition même du pays ? Un peuple est souverain et nul ne doit lui imposer une conduite à tenir.

Fait à Niamey, le 28 juillet 2020

Maître Sékou KONE Juriste

M5-RFP : et si le complot venait de Nioro ?



Faut-il prévoir des turbulences au sein du M5-RFP avec les messages flous ou plus exactement de soutien déguisé à IBK en provenance de Nioro du Sahel. La CMAS, une des composantes majeures du regroupement résister aux nouveaux chants de sirènes et aux revirements vécus et peut-être à venir ? Loin de nous l'idée de douter de la loyauté de la CMAS au M5-RFP, mais les relations privilégiées de Dicko avec le chérif Bouillé de Nioro et les positions de ce dernier sur le mini-gouvernement de IBK obligent à se poser certaines questions. Nioro, au moment où le peuple en lutte demande la démission du Président IBK et de son régime, n'a-t-il pas plaidé pour le maintien de Boubou Cissé et de certains ministres de son ancien gouvernement. Sans compter la nomination de certains autres ministres sur demande expresse de Nioro. Tous ces desideratas matérialisés aujourd'hui par la formation du mini-gouvernement de Boubou Cissé. L'ambiguïté dans la lutte pour ce qui concerne la CMAS réside dans le fait que le mentor de ce regroupement, à savoir l'imam Dicko, a toujours fait savoir qu'il n'agirait jamais à contrecourant des décisions du chérif de Nioro. Or si les deux hommes avaient toujours soufflé dans la même trompette, la donne a désormais changé avec l'adhésion du second au mini-gouvernement mis en place selon ses directives édictées (Boubou Cissé à la Primature, Tiébilé Dramé aux Affaires étrangères, Dahirou Dembélé à la Défense, Abdoulaye Daffé aux Finances et le limogeage du général Salif Traoré de la Sécurité), complétés par des hommes dont le choix ne lui pose aucun problème, à savoir Me Kassoum Tapo et Boubacar

Alpha Bah.

Au regard de ce mini gouvernement, on a comme l'impression que le Président IBK tient surtout à diviser le M5-RFP pour mieux régner, vu la loyauté de l'imam Dicko envers le chérif de Nioro qui semble bien se satisfaire des postes ministériels échus à ses protégés, dont désormais le Premier ministre Boubou Cissé. Le Président IBK n'a certes pas encore gagné son pari, mais depuis le 27 juillet, on sent une baisse de régime au niveau de la CMAS, dont le coordinateur Issa Kaou Djim ne sait plus ce qu'il dit.

Le Président IBK ne semble cependant pas avoir renoncé à son projet de division du M5-RFP. En effet, d'aucuns voient en la visite d'une délégation des chefs coutumiers du Nord chez Bouillé, du 2 au 4 août dernier, la main du Président IBK. Les chefs traditionnels et coutumiers des Régions nord Mali, sous la conduite de l'Amenokal de Kidal, Mohamed Ag Intalla ont rendu une visite, dit-on, de courtoisie au chérif de Nioro. Une visite de courtoisie qui a très vite pris l'allure d'un forum sur la situation sociopolitique que connaît le Mali.

En effet, la journée du 3 Août, nous rapporte-on, a été marquée par une réunion kilomé-

trique au cours de laquelle les échanges ont porté essentiellement sur : les causes et conséquences de la crise socio-politique qui sévit dans le pays, l'ébauche de solutions de sortie de crise et la stratégie à adopter pour arriver à une solution consensuelle. Et au terme de la réunion, le chérif de Nioro s'est engagé à apporter tout son soutien aux légitimités traditionnelles des Régions Nord du Mali pour réussir leur mission de bons offices entre les différentes parties tout en sauvegardant l'intérêt supérieur de la Nation.

Et l'Amenokal de Kidal et Président des chefs traditionnels des Régions Nord du Mali, Mohamed Ag Intalla, à son tour de vivement remercier le patriarche pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à sa délégation et à lui-même.

Des questions se posent cependant : qui est le véritable initiateur de cette visite des chefs traditionnels du Nord chez le chérif de Nioro ? Serait-ce une initiative personnelle de ce dernier et à quelle fin ? S'agirait-il plutôt d'une initiative du Président IBK ? Enfin, pourquoi un forum sur la crise sociopolitique au cours de ce qui était supposé être une simple visite de courtoisie ?

Une chose est claire, les contours d'un complot contre le M5-RFP se dessinent depuis Nioro du Sahel, et c'est aux responsables de ce mouvement de reprendre très rapidement les choses en main, avant qu'il ne soit trop tard.

Nul ne songerait que le vieil homme soit dans un tel coup. Mais des soupçons très forts pèsent sur certains de ses enfants parmi lesquels un serait un fervent soutien de IBK.

■ Yama DIALLO



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Dr. Ibrahim HAÏDARA, Psychologue : “On disait que la femme est le sexe faible, mais c'est tout le contraire”

Pour mieux appréhender la question de la violence faite aux hommes, Dr Ibrahim HAÏDARA, Psychologue, Promoteur du Cabinet PSY2A, 1er Cabinet de Psychologie au Mali, nous a éclairés sur quelques points. Dans le cadre de son travail, il ne reçoit que sur rendez-vous, pour plus de discrétions et de disciplines.



Que pensez-vous de la violence faite aux hommes ?

Dr Ibrahim HAÏDARA : La violence faite aux hommes se déroule sur deux aspects. Il y a la violence physique et la violence psychologique, tout comme la violence faite aux femmes. Mais c'est totalement différent dans ses formes.

Selon vous, quelles pourraient être les causes de cette violence ?

Dr I.H : Toute forme de violence est symbole de manque de communication, manque de

maîtrise de soi. Quand on voit que les gens n'arrivent plus à communiquer, ils sont obligés d'utiliser d'autres méthodes dont la violence. À la base, c'est deux individus qui n'arrivent pas à s'entendre, qui pensent qu'en utilisant la violence, ils pourraient trouver une solution aux problèmes qui se posent ou bien accepter ce que l'autre veut imposer. C'est une forme de manipulation, de maîtrise de l'autre qui se traduit par la violence. De mon regard de psychologue, elle est beaucoup plus profonde quand c'est une violence psychologique. Avec la violence physique on a mal tout de suite, au bout de quelques temps, ça passe. La violence psychologique laisse des traces qui peuvent

rester pendant des années voire toute une vie avec des traumatismes qui ne sont pas négligeables.

Dans notre société, les hommes sont supposés dominer les femmes. Comment font-ils pour se retrouver dans une situation comme victime ?

Dr I.H : Comme vous le dites, les hommes sont supposés dominer les femmes mais les choses ont beaucoup changé depuis très longtemps, surtout avec la mondialisation. Nous sommes à une époque où les femmes ont compris qu'elles peuvent prendre le dessus. Donc, elles s'imposent généralement par le harcèlement, par le chantage et puis aussi par le pouvoir naturel que Dieu leur a donné. La femme a énormément de pouvoirs de séduction sur l'homme, le pouvoir de sociabilité. Ce qui fait que, de nos jours, les femmes sont en partie égales aux hommes en termes de pouvoirs. Les femmes sont beaucoup plus instruites, curieuses. Elles sont beaucoup plus aguerries. Elles ne se laissent plus faire. Elles se vengent d'une façon beaucoup plus dangereuse. Et, malheureusement, dans notre société, on a du mal à montrer sa souffrance quand on est un homme. Justement, on disait que la femme est le sexe faible mais c'est tout le contraire. Elle est le sexe fort.

En tant que psychologue, comment vous faites pour aider les hommes violentés ?

Dr I.H : Dans mes consultations, l'aide se fait sous plusieurs façons. Il y a des hommes qui viennent me voir avec des traumatismes ou des traits de caractère qui ne sont pas usuels. C'est en creusant, que je me rends compte qu'ils ont été violentés depuis leurs enfances soit par leurs pères, soit par leurs mères. Et quand ils se marient, ils deviennent encore les cibles de leurs partenaires. S'ils viennent, ils n'avouent pas directement qu'ils sont violentés par leurs femmes, mais je le découvre rapidement. Ce sont des hommes qui sont dominés par leurs femmes tout simplement parce qu'ils sont soit très amoureux de leurs femmes ou tout simplement parce qu'ils sont des proies psychologiques. Un homme qui est en couple et qui a des enfants avec cette femme, il va essayer de supporter beaucoup

de choses, surtout s'il tient à ses enfants. Donc, les caprices de la femme sont, de jour en jour aigus, plus présents. Et, finalement, l'homme va comprendre que s'il fait autrement, la femme risque de partir avec ses enfants. Du coup, ces hommes-là qui sont des personnalités très fragiles sur le plan psychologique, ne peuvent pas se défendre par la parole. C'est à dire essayer de trouver une solution aux problèmes par le dialogue, mais par les actes. Il va essayer de fuir la maison, il va trainer au bureau ou au fameux « grin » pour éviter sa femme. Ils gardent donc le silence pendant très longtemps sans relater à un ami ou à un proche ce qu'ils subissent. L'homme dissimule beaucoup sa douleur, car rarement la femme lève sa main sur l'homme. Par contre, elle le harcèle, fait du chantage. Par exemple, si c'est un homme riche, il essaie de céder en donnant plus d'argent à la femme, pour satisfaire ses caprices et elle devient de plus en plus exigeante. Généralement, il va arriver un moment où l'homme va essayer de se défendre mais il ne peut pas. Surtout quand il essaie une première fois de ne pas répondre aux exigences de la femme, il va voir qu'elle ne cède pas. Car la femme, si elle veut quelque chose, elle va jusqu'au bout. Rarement, elle cède. Elle peut céder s'il y a de son intégrité physique. Si l'homme la bat, elle peut se taire ou essaie de ne pas se défendre. Elle va essayer d'avoir une emprise psychologique sur lui et elle peut aller jusque dans son intimité. Quand l'homme veut avoir des rapports sexuels avec elle, elle va dire: je ne veux pas. Tu as refusé de me donner ça ou tu m'agaces ou bien elle l'humilie. Elle parlera de son

corps, t'as un gros ventre, t'es moche, t'es vilain. Et si malheureusement, il est gros, moche, il va croire à ce que la femme lui raconte. Elle va rajouter un peu dans le dénigrement et donc l'homme sera très fragile et peut plonger dans l'alcool. Cela peut entraîner la dépression.

Nous voudrions savoir comment le traitement se fait?

Dr. HAÏDARA : Je ne donne pas de médicaments, car je ne suis pas médecin. Je suis psychologue, thérapeute. Donc mon médicament, c'est la parole. Mes séances de thérapie ne prennent pas plus d'une heure. Et quand il s'agit de thérapie de couple, on peut aller à 1h 30. Parce qu'il faut avoir la capacité d'écoute, la capacité de discernement, la maîtrise de soi, car il y a des choses qui sont révélées des fois qui peuvent choquer. Il ne faut pas faire de prise de position. Il faut faire comprendre à la personne qu'elle a le soutien. On essaie de redonner confiance à la personne car les personnes dominées sont très fragiles. Elles manquent de confiance en soi, elles manquent d'estime de soi. Ce sont des gens qui ne peuvent plus essayer d'avoir des habitudes professionnelles, de loisirs. Ils sont démunis psychologiquement. Ils vont douter d'eux-mêmes et vont être des moitiés. Le travail principal, c'est de faire comprendre à la personne que même si elle est fragile, qu'elle peut avoir confiance en elle-même. Qu'elle doit essayer de se défendre et de dominer. Lui faire comprendre que le jour qu'il pourra dire non, c'est ce jour qu'il peut gagner la bataille.

C'est sûr et certain qu'on ne peut pas le faire en une séance. Lorsque la victime se relèvera, elle comprendra que l'arme c'était de dire non. Avant il était au-dessous, donc il va rehausser le niveau. Et c'est justement à ce moment que la victime va commencer à être violente aussi, plus agressive dans son combat. On va trouver une sorte de force mentale chez la victime qui va pouvoir se défendre autrement. Dans notre société, les hommes violentés ne peuvent pas maîtriser leurs émotions et cela les conduit à la violence physique. Et avec la justice, la victime peut se retrouver dans une situation de coupable.

Avez-vous un appel pour les hommes violentés ?

Dr I.H : Il faut que les hommes aient beaucoup plus le courage de parler à des personnes dignes de confiance parce que ce n'est pas évident d'aller dire à son frère ou à sa sœur que sa femme l'a battu ou le manipule. Le premier conseil que je peux donner aux hommes violentés, c'est d'aller vers les amis de sexe masculin pour essayer de relater les faits et puis aller voir un psychologue si possible pour des séances de thérapie, qui va essayer d'analyser la situation et de lui faire comprendre le comment et le pourquoi. C'est-à-dire : Comment se fait-il que dans une société où l'homme est censé être le plus fort peut tomber si bas ? Et pourquoi le couple est arrivé jusqu'à ce point ? L'homme doit trouver une solution aux problèmes pour retrouver l'équilibre du foyer.

■ Ibrahim Sanogo



Sénégal : Comment Babacar Touré a révolutionné la presse



Babacar Touré, fondateur du groupe de presse Sud Communication et monument de la presse privée au Sénégal et en Afrique francophone, est décédé le 26 juillet dernier. Il y a cinq ans, nous l'avons rencontré. Il avait parlé de son histoire avec la presse. L'occasion de (re)découvrir un journaliste de conviction dont les mots et les principes sont plus que jamais d'actualité.

C'était une rencontre rare avec l'un des hommes qui a beaucoup compté dans l'histoire récente du Sénégal. Babacar Touré, journaliste et entrepreneur, se définissait comme « un militant tombé dans la presse ». « Je suis de la génération post-68, très influencée par les idées révolutionnaires avec un besoin d'expression de nos convictions et de nos points de vue pour participer au débat public. Apporter nos points de vue sur les questions de transformations sociales, politiques qui étaient à l'ordre du jour. Notre premier article de presse, nous l'avons écrit sur les murs de Dakar et de Thiès parce que ce sont des graffitis : "à bas le néo-colonialisme, à bas la dictature" ».

Dans le sens de l'histoire?

Ce militantisme valut au futur fondateur de Sud Communication un exil, sous le régime de Léopold Sédar Senghor dans les années 1970, en Mauritanie voisine où il est « accueilli et recueilli par le mouvement national ». Trois ans après, le natif de Fatick revient au pays à la faveur d'une amnistie, mais garde ses convictions. Il participe clandestinement à la rédaction du journal Kharé-bi (Le Combat) d'influence marxiste et fait son entrée dans la prestigieuse école de journalisme du Cesti (Centre d'études des sciences de l'information et de la communication), promotion 79.

« Je suis venu au journalisme, mu par les motivations d'un avènement d'une société pluraliste pour l'exercice des libertés, confiait-il. Nous nous sommes lancés dans l'aventure d'une presse privée, car on a senti qu'il y avait des besoins nouveaux liés au contexte démocratique, au contexte pluraliste, qui n'étaient pas prises en charge par la formation au Cesti. Comme disent les marxistes : "il fallait aller dans le sens de l'histoire". Le journaliste, c'est

aussi un détecteur de sens et c'est toute la différence entre aller dans le sens de l'histoire et voir dans quelle mesure l'histoire a du sens ou n'en a pas. »

Dans le contexte médiatique sénégalais des années 1980, l'espace était occupé par les trois médias gouvernementaux: le quotidien le Soleil, la Radiotélévision sénégalaise et l'Agence de presse sénégalaise. Lancer un journal avec ses amis Abdoulaye Ndiaga Sylla, Sidy Gaye, Ibrahima Fall, et Ibrahima Bakhoum demandait d'abord des ressources financières. C'est Babacar Touré, de retour de formation des Etats-Unis, qui se charge de trouver les moyens. « Nous ne sommes pas des hommes d'affaires, dit-il à ses compagnons, mais on va fonctionner comme une entreprise. J'ai voyagé dans le pays pour décrocher des marchés publicitaires, des publi-reportages. J'avais un contrat très tôt avec la fondation Ford pour faire une étude sur l'état de la presse en Afrique de l'Ouest. Je prenais sur moi certaines dépenses (la location notamment) car j'étais dans une ONG internationale. Nous avons démarré avec une trésorerie de 50 000 dollars à l'époque. »

L'aventure Sud Hebdo démarre avec un premier numéro sur le panafricanisme, l'agriculture en Afrique, les coups d'Etats militaires. Le succès est au rendez-vous. Sud se développe, passe en quotidien et veut lancer sa radio sur des ondes où, à part la radio nationale, seules Africa N°1 et RFI émettent. Le régime d'Abdou Diouf a « peur » et le président de la République lui fait savoir. « Babacar, le Premier ministre n'est pas d'accord, le ministre de l'Information n'est pas d'accord, le ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles n'est pas d'accord, personne n'est d'accord pour que je te donne une fréquence, avait raconté le journaliste. Maintenant qu'est-ce que je dois faire ? Quelles garanties, tu me donnes ? ». « Aucune garantie, lui répond Babacar Touré. Mais nous serons tous à l'abri sous la loi ».

Le journaliste, acteur politique?

« Ce qui est extraordinaire dans cette période où nous nous battrions pour le pluralisme de l'information et la libéralisation de l'audiovisuel, les partis politiques n'évoquaient jamais cette question liée au pluralisme, révélait le patron de Sud. Ces partis avaient une demande, une exigence forte, qui était liée à l'ac-



cès aux médias d'Etat. La lutte pour le pluralisme médiatique a été plus une lutte de journalistes, même pas des corporatistes, mais de militants tombés dans le journalisme ».

L'inauguration de la radio Sud FM en compagnie des présidents du Sénégal, de la Mauritanie (Ould Taya) et du Mali (Alpha Konaré), est un événement qui marque la vie politique et médiatique sénégalaise. Pour l'occasion, Babacar Touré incite le président Diouf à une ouverture un peu plus démocratique vis-à-vis de ses opposants, dont Abdoulaye Wade. « J'ai dit à Diouf: "nous faisons une radio pluraliste, donc je ne pense pas que l'on puisse inaugurer officiellement la radio pendant que vous avez l'essentiel de votre opposition en prison. Avec la présence de toute l'opposition, cela donnerait une belle image du pays, car c'est le fondement d'une radio pluraliste. »

Le succès de la radio dépasse les espérances des fondateurs de Sud. L'audience est au rendez-vous, le wolof tient une place importante sur les ondes et les Sénégalais voient en Sud une vraie sentinelle de la démocratie.

Le régime de Diouf sent « le danger ». Le président lui propose un poste de ministre. « Le

président veut un jeune qui a réussi dans son domaine pour le prendre au gouvernement et le donner en modèle à la jeunesse », lui vend Djibo Ka, ponté du régime. Refus poli du natif de Fatick. « Je suis resté suffisamment dans le paysage pour comprendre qu'un modèle peut devenir très vite un handicap ».

Fin de cycle

A l'instar de la plupart des médias privés, le groupe Sud jouera un grand rôle dans l'alternance politique de 2000 qui vit la victoire d'Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle. Babacar Touré et Sud continuent de jouer leur rôle de vigie malgré l'euphorie et l'engouement qui accompagnent les premiers pas du nouveau président. « Babacar je ne vous comprends pas, lui lance un ministre de Wade. Vous vous êtes battu pour l'alternance. On n'a même pas fait deux mois, vous commencez à décocher des flèches. » Après un éditorial titré « Alternance, l'alternance », Babacar Touré est traité d'« anarchiste » par Abdoulaye Wade dont le régime va déclarer la guerre au groupe Sud après la publication des livres d'Abdou

Latif Coulibaly, dont le très critique Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance piégée.

Sud commence à souffrir face aux coups de boutoir du régime : comptes bancaires du groupe gelés, expropriations, pressions diverses. « J'avais quelques biens, je les ai vendus, confiait Babacar Touré, touché par « la vague de sympathie » suscitée par les actions de l'État. « On voyait des chefs d'entreprises qui nous disaient: "on vous sponsorise parce qu'on vous a fait du tort" ».

Il y a cinq ans, Babacar Touré reconnaissait que Wade avait fait beaucoup de mal à Sud, mais que le groupe était également arrivé en fin de cycle et devait se réinventer. « Par honnêteté, il faut le dire. Même sans la situation qu'on nous a fait vivre, on ne pouvait plus continuer parce que la presse militante des années 1980 n'est plus la même dans les années 2000 où de nouveaux modèles, de nouveaux formats sont apparus. » Il parlait de « réforme », de « réadaptation », de « nouvelle offre ».

Il n'aura pas eu le temps de les mener.

Présidentielle 2020 en Guinée Conakry : Les couacs de la révision exceptionnelle du fichier

La révision exceptionnelle des listes électorales devrait permettre de résoudre l'essentiel des préoccupations liées au fichier électoral avant la présidentielle dont la date proposée par la CENI pour le premier tour est fixée au 18 octobre. Seulement, cette opération de deux semaines qui a pris fin ce lundi 3 août a connu par endroits des couacs qui font subsister le doute sur la qualité du fichier électoral déjà assez décrié.

Si c'est sur une note globale de satisfaction que la CAERLE 1142 du quartier Yembeya entend clôturer la révision exceptionnelle, son président a tout de même constaté un engouement tardif des citoyens pour l'opération. Selon Fanta Mady Kéïta, c'est seulement ces derniers jours que la présence des populations s'est fait remarquer au niveau de sa structure. Surtout « en particulier depuis le vendredi dernier », précise-il. Ce qui pourrait expliquer, du

moins en partie, le fait qu'il n'y ait eu que « 150 cas d'enrôlement » à quelques heures du bouclage des opérations selon les données recueillies par son équipe. Le seul souci à ce jour au niveau de la CAERLE présidée par M. Kéïta, réside dans le mystère qui entoure le paiement du reste de la prime de 500 mille francs guinéens promis aux agents de recensement.

Une situation vraiment enviable pour certaines CAERLE du côté de Matoto, en tout cas, à en croire un membre de la commission électorale communale que GuinéeNews a joint au téléphone. Selon notre source, il y aurait eu beaucoup de manquements dans cette opération dans la plus grande des 5 communes de Conakry.

Il n'y a pas eu de comité inter partis (CIP) au niveau communal pour cette révision exceptionnelle, contrairement aux fois précédentes,

relève-t-il. Toujours selon notre interlocuteur, il y a eu une contradiction à propos des kits d'enrôlement. Ces derniers contenaient des données datant de 2019 et même de 2015 pour certains, alors qu'ils étaient censés être formatés, relève-t-il.

Des allégations que nous avons tentées de recouper auprès du président de la CECEI, Moussa Sangaré qui n'a pas répondu à nos sollicitations.

Du côté de la CENI, nos échanges avec le directeur du département communication et même du porte-parole de l'institution ne permettent pas de mettre totalement en doute les insuffisances signalées. Pour espérer éclairer ces zones d'ombre, il n'y a plus qu'à attendre la conférence de presse qui sera animée par l'institution ce mardi 4 août à Conakry.





Réouverture des stades : Tous dans les starting-blocks !

Depuis la semaine dernière et l'annonce par le ministère de la Jeunesse et des Sports, toutes les fédérations ont commencé à se préparer pour la reprise des activités. La course contre la montre est lancée et l'après-coronavirus s'annonce palpitant «Nous avons accueilli la réouverture avec un grand ouf de soulagement. Comme vous le savez, beaucoup de pays ont décidé de reprendre les compétitions. Nous sommes dans un monde de concurrence et il ne fallait pas que notre pays se contente de regarder le train passer».

A l'instar du président de la Fédération malienne d'escrime (FME), Wahabou Zoromé, les responsables sportifs maliens, notamment les dirigeants d'associations sportives, de clubs et autres centres, ont accueilli avec joie la décision du ministère de la Jeunesse et des Sports de rouvrir les stades, après plus de trois mois de fermeture pour cause de crise sanitaire.

«Depuis quelques temps, on assiste à une évolution positive de la maladie dans notre pays et c'est sans doute pour cette raison que

les autorités ont autorisé la reprise des activités sportives. Toutefois, nous devons comprendre que la maladie existe encore et tout le monde doit respecter à la lettre les mesures édictées par les autorités sanitaires», explique Wahabou Zoromé, en annonçant que la première compétition d'escrime de l'après-Covid-19 sera le tournoi de Koutiala.

«Cette compétition, rappellera le président de la FME, était prévue en mars, mais a été reportée à cause de la maladie à coronavirus. Elle a pour objectifs de promouvoir l'escrime dans la Capitale de l'Or blanc et soutenir les efforts de notre directeur technique national, Raphaël Dembélé qui fait un travail remarquable. C'est lui qui a conduit la sélection nationale d'escrime aux Jeux africains de Rabat où il a remporté une médaille de bronze».

Kawory Berthé qui préside aux destinées de la Fédération malienne de cricket (FeMaCrik) affiche également sa satisfaction après l'annonce de la réouverture des stades. «Nous avons accueilli ça avec beaucoup de joie.

Nous étions coincés et ne savions pas ce qu'il fallait faire», a confié le premier responsable

du cricket national. Et Kawory Berthé d'expliquer : «Au niveau du Conseil international du cricket (ICC, l'instance dirigeante du cricket mondial), l'organisation de certaines compétitions est obligatoire pour rester membre du conseil. Très sincèrement, nous étions inquiets pour la suite des événements, mais Dieu merci, nous allons pouvoir exécuter notre programme d'activités et honorer nos engagements vis-à-vis de l'ICC», a salué Kawory Berthé, avant de détailler le programme de l'après pandémie.

«La première activité sera le stage de formation de 12 entraîneurs de la Région de Ségou qui est prévu dans les prochaines semaines. Après cette session, nous allons enchaîner directement en septembre avec une compétition réservée aux seniors hommes. En décembre, il y aura le championnat national des dames qui sera suivi des deux tournois scolaires, prévus à Bamako et Sikasso». Kawory Berthé promet que tout sera mis en œuvre pour l'exécution du programme d'activités de l'exercice 2019-2020 et cela «dans le respect strict des mesures barrières».

Du côté de la Fédération malienne de football (Femafoot) également, la date de la reprise est déjà actée. En effet, 24 heures seulement après l'annonce de la réouverture des stades par le Département de tutelle, l'instance dirigeante du football national a adressé une lettre circulaire aux ligues régionales et clubs,

Les invitant à reprendre les compétitions dans la perspective du championnat national et de la Coupe du Mali. «Les produits et éléments entrant dans le respect des mesures barrières seront fournis par le Comité exécutif.

«Par ailleurs, poursuit la lettre circulaire, il est demandé aux clubs de première division de se préparer pour la reprise du championnat national avec la programmation de la 22^e journée de la phase de poules, les 21, 22 et 23 août prochains». Les réactions des joueurs n'ont pas tardé. «Cela fait du bien de reprendre, de se défouler et de jouer avec les potes. De plus, les frais engendrés par l'organisation des championnats régionaux seront à la charge de la fédération», peut-on lire dans le communiqué signé par le secrétaire général de la Femafoot, Ibrahima Sangaré.

J'étais impatient, c'est un retour sur la pelouse pour achever la saison. Même si durant cette période nous avons essayé de garder du lien, il était important de nous revoir pour achever ce que nous avons commencé», a réagi le capitaine du CSD, Nouhoum Koné. Pour le président de la Commission football féminin de la Femafoot, Me Famakan Dembélé la réouverture des stades est une «bonne nouvelle» pour tout le monde.

«Je suis très content de cette décision (réouverture des stades, nldr), on attendait ça depuis longtemps. Je remercie le gouvernement pour cette initiative. Le programme dans l'immédiat ? C'est la reprise du championnat national féminin.

Il faut que nos clubs reprennent vite la compétition parce que la CAF s'apprête à lancer la Ligue féminine des championnes. Les clubs maliens doivent être prêts pour espérer représenter honorablement notre pays », insiste Me Famakan Dembélé.

À l'instar de la Femafoot, la Fédération malienne de basket-ball (FMBB) a également adressé un courrier aux ligues régionales pour leur demander de reprendre les activités, notamment les compétitions. «La Fédération soucieuse de l'exécution de son programme d'activités 2019-2020 vous informe de la reprise de toutes ses activités sur le territoire national. Ainsi, le championnat national senior masculin et féminin reprendra à partir du 19 août prochain», peut-on lire dans la correspondance adressée aux ligues par le président de la FMBB, Harouna B. Maïga.

«Nous avons convoqué les joueuses pour la

reprise des entraînements collectifs. Cela faisait quelques mois que nous étions à la maison pour cause de la pandémie à coronavirus» rappelle l'entraîneur de l'équipe du Djoliba dame, Amara Traoré, alors que le MVP (meilleur joueur) de la saison écoulée, Benkè Diarouma insiste sur le respect des mesures barrières. «Nous voulons jouer, mais nous voulons que les rencontres se déroulent dans des conditions sûres», souligne le pivot de l'AS Police.

Pour les volleyeurs et volleyeuses de notre pays, le repos forcé a duré environ cinq mois et nombre d'acteurs avaient commencé à se demander si les activités allaient reprendre. «Nous avons accueilli la nouvelle avec une très grande joie. Nous étions en train de préparer les éliminatoires des Jeux olympiques de beach volley, quand la pandémie a fait son apparition», déclare le président de la Fédération malienne de volley-ball (FMVB), Abdramane Dembélé.

«Très rapidement, nous allons organiser le Tournoi feu Pierre Djiré à Ségou qui regroupe toutes les équipes féminines du Mali. Suivront la compétition des hommes à Sikasso et le beach-volley à Koutiala. Je rappelle également que le Mali organisera le Championnat d'Afrique de la Zone II», ajoute Abdramane Dembélé.

Contrairement aux autres associations sportives, la Fédération malienne de natation (FMN) n'avait pas commencé ses compétitions, au moment de l'apparition de la Covid-19. Pour elle, la réouverture des stades marquera donc le démarrage de la nouvelle saison et le président de la Fédération, Mamourou Bouaré s'en réjouit. «Je suis content de la réouverture des stades.

Nous n'avions pas commencé la saison, du coup, ce sera la première compétition pour nous. Mais l'hivernage n'est pas une saison propice pour la natation, il faudra attendre quelques semaines pour que les nageurs reprennent véritablement les débats», confie le premier responsable de la natation malienne. LES ATHLETES PRENNENT LA TEMPERATURE –«Nous sommes heureux de la réouverture des stades, les activités vont reprendre, réagit la présidente de la Fédération malienne d'athlétisme (FMA), Sangaré Aminata Keïta. La pratique du sport est un passe-temps pour certains, mais pour la majorité des athlètes, c'est un travail. Nous comptons organiser les cham-

pionnats nationaux au mois de septembre. Il faut donner du temps aux athlètes de prendre la température de la piste».

«Je suis contente pour les athlètes, ils vont bientôt retrouver la piste», ajoute celle qui a régné sur le sprint national pendant plus d'une décennie. «On reprend le sport, c'est un bon signe et le rugby apprécie cette décision», appuie le vice-président de la Fédération malienne de rugby (FMR), Abidine Maïga. «Nous allons convier les clubs à une réunion, samedi prochain. Nous allons essayer de terminer le championnat national et jouer la Coupe du Mali ainsi que la Coupe du président de la Fédération pour sauver la saison 2019-2020», ajoute-t-il.

Le président de la Fédération malienne de taekwondo (Femat), Maître Alioune Badara Traoré salue également la décision du ministère de la Jeunesse et des Sports et assure que les athlètes sont tous contents de la reprise des activités.

«C'est un ouf de soulagement, nous sommes tous contents. Dans l'immédiat, la priorité de la Fédération sera la préparation de nos équipes nationales et des arbitres afin qu'ils soient au top avant la reprise des compétitions internationales. Au nom de l'ensemble des acteurs du taekwondo national, je remercie les autorités pour la réouverture des stades», déclare Maître Alioune Badara Traoré, ceinture noire, 7^e dan.

Du côté de la Fédération malienne de handball (FMHB) également, l'heure est à la reprise des compétitions, notamment le championnat national, indique son président, le général Soumana Kouyaté. «Cette décision était très attendue par le monde du sport, Dieu merci les stades sont désormais ouverts et les activités peuvent reprendre», poursuit notre interlocuteur.

Il ajoutera : «Nous allons reprendre nos activités avec le championnat national couplé avec la Coupe du Mali. Pour le moment, nous n'avons pas fixé la date parce que nous envisageons de délocaliser les deux compétitions cette année à l'intérieur. Nous sommes en discussion avec certaines ligues».

Depuis la semaine dernière donc, tout le monde est dans les starting-blocks et les stades devraient bientôt commencer à vibrer au rythme des compétitions, toutes disciplines confondues.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous pourriez avoir quelques problèmes de timing aujourd'hui, des projets qui ne se concrétisent pas, un désaccord avec un collaborateur, c'est un peu le chaos au travail. Mais vous tenez bon, vous ne vous laissez pas submerger par les émotions.

Un avantage intéressant ou une rentrée d'argent que vous attendiez depuis un bon bout de temps, vos finances reprennent du service. Pouvoir commencer à faire des investissements, c'est ce que vous espérez. Vous y croyez dur comme fer.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Votre volonté et votre ténacité sont un peu mises en berne tout au long de cette journée. Le découragement les remplace, à votre grande stupeur ! Reprenez-vous, et tentez de vous raisonner, Mars et Mercure sont à vos côtés, et vous aident au mieux.

Vous vous lamentez sur votre sort, et votre anxiété touche tous les domaines. Votre insatisfaction est telle que votre vision est faussée, vous en arrivez même à douter de vos biens matériels ! Soufflez, et allez faire un jogging, ça vous dé-tendra !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vénus assouplira vos conditions de travail et permettra une bonne ambiance avec vos collègues ou autres partenaires professionnels. Vous serez relativement directif, mais comme votre attitude sera juste, personne ne s'opposera à vos décisions.

Vous tomberez sur une mine d'or en arrivant sur ce site qui proposera des tarifs défiant toute concurrence. Vous frottant les mains à l'idée de faire de bonnes affaires, vous aurez l'intuition d'aller voir les avis qui seront pour la plupart négatifs.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

De la motivation au programme de ce jour. Vos activités professionnelles vous apportent de nombreuses satisfactions, vous visez haut, et notamment un salaire plus élevé. Vos ambitions sont grandes, vous ne lâchez rien, ça vous rend fier.

Vous débordez d'imagination ce qui vous permet de creuser des pistes dites fructueuses. En agissant méthodiquement, vous ne pouvez pas passer à côté d'une opportunité qui va vous faire gagner de l'argent. Ça s'annonce bien pour vous, cher Cancer !



Lion (22 juillet - 23 août)

Positif et déterminé, la journée s'annonce sous les meilleurs auspices. Si l'on vous demande de montrer vos qualités professionnelles, vous n'hésitez pas à en faire des tonnes. Si vous travaillez en équipe, une bonne cohésion de groupe règne.

Financièrement, vous pouvez être amené à négocier des échéances de remboursement, à vous d'être attentif, tout doit être scrupuleusement scruté à la loupe, vous ne pouvez vous permettre de passer sur un détail. Aucune erreur n'est permise.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous avez de réelles aptitudes relationnelles, avec un pouvoir de conviction important. Il faudrait essayer d'arrêter de contredire vos collègues systématiquement, il n'en sortira rien de bon. Tempérez votre humeur, qui est bien bou-gonne !

Vous parvenez tout de même à avoir une certaine lucidité concernant votre argent, malgré les abus que vous seriez tenté de faire. Vous pourriez avoir certaines difficultés temporaires, mais sans gravité ni conséquences importantes. La raison l'emporte.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous connaîtrez des passages turbulents, mais naviguez avec fluidité entre les courants. Mieux, vous retournerez une situation à votre avantage. Mercure va jouer les fauteurs de trouble, ce qui va vous demander pas mal d'habileté pour résoudre ce conflit.

Jupiter, vous regardant de travers depuis le Capricorne, pourrait bien compliquer votre situation financière avec des charges à la hausse ou des comptes débi-teurs. Vous devrez également vous méfier d'un rappel d'impayés ou d'agios qui s'accumuleront.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

La journée est placée sous le signe de la communication. Très naturellement, vous imposez votre marque de fabrique, vos idées sont bien reçues par vos col-laborateurs et par vos supérieurs. Il n'y a pas à dire, dans votre domaine, vous excellez !

Des surprises arrivent sur votre compte aujourd'hui, des bénéfices bien mérités ou des rentrées d'argent venant d'un don de famille, dans tous les cas, votre compte est loin d'être dans le rouge. Vous ne pensez qu'à une chose : gâter vos proches.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Professionnellement, des opportunités se présentent, on vous fait une propo-sition qui demande réflexion. Cher natif, les astres vous conseillent de ne pas vous précipiter dans vos prises de décisions. À force de persévérance, le travail paie.

Financièrement, on ne peut pas dire que c'est la fête sur vos comptes, cepen-dant, vous conservez une certaine constance, vous ne faites pas n'importe quelle dépense. Vous êtes perspicace, vous creusez de nouvelles pistes qui pourraient vous rapporter.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous avez tendance à tout compliquer au bureau ! D'un naturel si réservé, vous faites ressentir à tous vos collègues l'insatisfaction qui vous gagne. Épargnez-leur ces états d'âme, au risque de vous dévaloriser, ce que vous ne souhaitez surtout pas.

Vous n'avez pas du tout la tête à vous contrôler ni à être raisonnable, bien au contraire ! Vous faites un peu n'importe quoi, vos jugements semblent manquer d'objectivité, à la grande surprise de votre entourage. Heureusement, vos proches freinent vos excès.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Comme vous verrez vos intérêts professionnels avant tout, le peu de mots que vous prononcerez dénoteront votre volonté à ne pas faire de vagues dans votre secteur d'activité. Vous serez épuisé à force de prendre sur vous pour éviter les polémiques.

Vous n'aurez ni le temps ni les moyens de vous pencher sur cette proposition financière qui devrait vous permettre de récolter quelques euros. Tout bien réfléchi, l'investissement que l'on vous demandera sera en dehors de vos possi-bilités actuelles.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous investir dans un nouveau projet professionnel, vous n'êtes pas contre, mais vous avez besoin d'avoir toutes les bonnes informations, avant de vous lancer. Vous pourriez avoir besoin de trouver des partenaires. Une évolution s'annonce.

L'appel de votre banquier est fort envisageable. Si vous ne respectez pas le dé-couvert autorisé, vous foncez droit vers les problèmes. Ne rien vouloir entendre, n'arrange pas vos affaires. Prenez en considération les conseils que l'on vous donne.

**Promo
Modem 4G**



Proche de vous

29 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 25%

**JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



4G



Malitel

Proche de vous

**5 Go
offerts**



SPiRiT

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700 

www.malitel.ml 

www.facebook.com/malitel.official 